

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2014

Le jeudi 11 décembre 2014 à 18h30, les Membres du CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqués en séance le 05/12/14, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur RABASTE, Maire.

Étaient présents :

M. Brice Rabaste, Mme Colette Boissot, M. Alain Mamou, M. Jacques Philippon, Mme Céline Netthavongs, M. Pierre Barban, Mme Audrey Duchesne, M. Benoît Breysse, Mme Michèle Dengreville, M. François-Xavier Binvel, Mme Nicole Saunier, M. Christian Quantin, M. Guillaume Segala, M. Marcel Petit, Mme Gabrielle Marquez Garrido, Mme Martine Broyon, Mme Monique Sibani, M. Philippe Maury, M. Alain Senechal, Mme Sylvie Decombas, Mme Nathalie Dubois, M. Christian Couturier, M. Charles Aronica (absent au point n° 1), M. Laurent Dilouya, Mme Angela Avond, M. Franck Billard, Mme Catherine Morio, Mme Lydie Autreux, Mme Annie Ferri, M. Paul Athuil, M. Jean-Jacques Marion, Mme Isabelle Guilloteau, Mme Lucia Pereira, M. Alain Tapprest.

Ont remis pouvoir :

Mme Claudine Thomas à M. Brice Rabaste, M. Olivier Savin à Mme Audrey Duchesne, Mme Marie-Claude Saulais à M. François-Xavier Binvel, Mme Nathalie Le Nevanic à M. Christian Quantin, M. Stéphane Bossy à M. Jacques Philippon, Mme Sylvia Guillaume à Mme Céline Netthavongs, Mme Victoria Pavan à M. Benoît Breysse, M. Frank Mouly à Mme Annie Ferri, M. Emeric Brehier à Mme Isabelle Guilloteau, Mme Béatrice Troussard à M. Alain Tapprest, Mme Cécile Goutmann à Mme Lydie Autreux.

Secrétaire de séance : Mme Audrey Duchesne

Monsieur le Maire : « Bonsoir à tous. Nous allons commencer cette séance du Conseil Municipal.

Vous disposez sur votre table du calendrier prévisionnel des futurs Conseils Municipaux.

Si vous en êtes d'accord, nous allons rajouter une délibération qui concerne l'Association Chelles Insertion, ce sera la délibération numéro 21 qui concerne la désignation des membres du bureau et l'octroi d'une subvention, comme c'était le cas précédemment.

Le deuxième ajout à l'ordre du jour concerne une motion de soutien au collègue Camille Corot pour qu'il puisse rester en réseau d'éducation prioritaire. Normalement, les responsables de chaque groupe ont dû recevoir aujourd'hui par mail cette motion. Vous voudrez bien m'excuser pour le caractère d'urgence, on doit l'envoyer avant, mais nous allons faire en sorte qu'elle soit œcuménique et qu'elle puisse être acceptable par tous les groupes.

Si vous en êtes d'accord, nous pouvons rajouter ces deux points à l'ordre du jour ? *[Oui]*. Tout le monde est d'accord, je vous en remercie.

Approbation du compte rendu des Conseils Municipaux du 4 à 17 novembre 2014

Monsieur le Maire : « Y a-t-il des remarques de la part d'élus sur ces deux comptes rendus ? *[Non]*. Je vous remercie ».

FINANCES

1) Décision Modificative n° 2

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Guillaume Segala ».

Monsieur Segala : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Cette décision qui revient tous les ans marque la fin de l'année budgétaire. Il s'agit simplement d'ajustements de comptes : un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour 165 617,08 euros. La note se suffit à elle-même, il n'y a rien de spécial à dire ».

Monsieur le Maire : « Merci, Monsieur Segala. C'est un niveau équivalent à l'année précédente. Y a-t-il des remarques sur ce sujet. *[Non]*. Je vous propose donc de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Unanimité, je vous remercie ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (44 pour)

ADOPTE la Décision Modificative de crédits n° 2 qui s'équilibre :

- pour la section de fonctionnement, en dépenses, par des virements de crédits
- pour la section d'investissement, en dépenses et en recettes, à 165 617,08 €

2) Budget Primitif 2015

Monsieur le Maire : « Avant de céder la parole à Guillaume Segala, je vais vous dire quelques mots sur le contexte dans lequel s'inscrit ce budget et les grands axes de notre gestion.

Comme vous le savez, la situation à Chelles est fragile et deviendra insoutenable si nous n'agissons pas en responsabilité. Le budget 2015 est un peu celui de la dernière chance. Nous devons être responsables pour sortir notre ville des difficultés budgétaires dans la phase dans laquelle elle se trouve et pour pouvoir aborder l'avenir avec un peu plus d'optimisme, ce qui manque lorsque nous suivons les informations et que nous nous référons à la situation économique. Il est important que nous puissions aussi donner des gages d'optimisme dans nos politiques publiques.

Nous l'avons évoqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire, les choix du passé, le poids de la dette qui devient un peu insoutenable avec l'incapacité de faire face aux annuités de remboursement de l'emprunt avec nos seules recettes de fonctionnement et nous le savons tous, l'épée de Damoclès que représente la Société d'Économie Mixte M2CA, avec les difficultés en cas de défaillance que cela pourrait porter sur le budget de la commune. Je pense que tout le monde en a conscience, que ce soit ici ou au niveau de la Communauté d'Agglomération.

Tous ces éléments que nous avons détaillés longuement dans le Débat d'Orientation Budgétaire commandent que nous agissions en responsabilité collectivement pour Chelles et les Chellois.

Dans ce contexte budgétaire fragile, nous devons bien sûr relever de nouveaux défis qui nous sont souvent imposés par le gouvernement et qui peuvent déstabiliser les finances de la ville.

Je rappelle, parce que c'est important que l'on comprenne bien, que lors du vote du budget, la baisse des dotations de l'État sur les trois prochaines années – on ne reviendra pas sur l'opportunité politique ou pas, ce n'est pas le débat, mais on doit en tenir compte en matière de budget – représente -1,5 million d'euros en 2015 après -400 000 euros en 2014. Cette diminution va se poursuivre progressivement les années suivantes. Notre devoir impérieux est de les anticiper.

Dans la même logique, les autres collectivités que sont le Conseil régional et le Conseil général, et qui soutiennent par principe les projets d'une commune, sont également touchées par la baisse de ces dotations et doivent aussi revoir leur budget, parfois à la baisse, et le soutien aux autres collectivités, comme les communes, est concerné. On doit donc également tenir compte de la baisse probable des soutiens des autres collectivités comme le Conseil régional et le Conseil général, mais aussi de nos partenaires historiques sur d'autres sujets qui sont des partenaires d'État.

Nous devons aussi regretter le fait que l'État nous transfère de nouvelles charges telles que la réforme des rythmes scolaires, dénoncée d'ailleurs de manière un peu transpartisane. Ces compétences sont transférées sans que le fonds de soutien couvre intégralement les dépenses nécessaires pour répondre aux attentes légitimes des parents, enfants et des équipes enseignantes. Le récent déclassement du Réseau d'Éducation Prioritaire du collège Corot est par ailleurs une illustration un peu dramatique du désengagement de l'État sur ce sujet. Nous devons en tenir compte dans ce budget et il nous obligera à prendre le relais dans les écoles élémentaires si nous ne parvenons pas à le faire revenir sur cette décision. Nous en reparlerons tout à l'heure.

N'oublions pas non plus la sécurité publique ou la politique sociale où l'État n'assume plus totalement ses responsabilités, ce que nous regrettons collectivement.

Nous l'avons évoqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire, nous avons deux solutions pour construire ce budget et il est important que nous y revenions : soit augmenter sensiblement les taux d'imposition afin d'accroître nos recettes, soit, et je pense que c'est courageux et nécessaire, réduire nos dépenses de fonctionnement, investir pour l'avenir des Chellois.

Nous avons choisi de prendre nos responsabilités afin de réaliser le programme pour lequel nous avons reçu le suffrage des Chellois et de les protéger, c'est le rôle des politiques publiques.

En effet, dans un contexte de tensions budgétaires, il est nécessaire d'agir, et notamment dans tous les quartiers, pour protéger les services publics proposés aux Chellois.

La seule solution pour pérenniser l'action des services est de répondre présent dans tous les domaines municipaux, que ce soit la jeunesse, le sport, la culture, la sécurité, l'éducation, le social, mais aussi l'enfance, et de lancer, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, un plan de bonne gestion accompagné d'une reconfiguration des services municipaux. Si nous ne redressons pas la barre dès 2016, nous ne pourrons plus faire face à nos dépenses de fonctionnement. Vous le savez et cela vous a été expliqué assez longuement dans le Débat d'Orientation Budgétaire lors de la présentation de l'audit financier.

Dans ce cas, si nous ne répondons pas à cette exigence de redresser nos fonds publics, il nous serait alors demandé de revenir à l'équilibre par tous les moyens, c'est-à-dire arrêter les services actuellement proposés et augmenter les impôts, ce qui est, vous le comprendrez, totalement inacceptable. J'ajoute pour votre parfaite information que demain nous avons rendez-vous avec le sous-préfet en sous-préfecture pour faire le point sur l'état des finances de la Ville de Chelles, celle-ci ayant été remarquée comme en vraie difficulté et le plan de redressement de nos finances est exigé par l'État. Nous ne sommes pas encore au courant de notre budget puisqu'il n'est pas encore voté, mais cela fait partie des exigences de l'État que de vérifier que nous prenons bien nos responsabilités en matière de redressement des comptes publics.

Nous refusons d'en arriver là et nous proposons, comme annoncé lors du Débat d'Orientation Budgétaire, un budget qui préserve 5 millions d'euros en fonctionnement.

Je tiens à saluer l'ensemble des agents et notamment les directeurs et responsables de services qui ont collectivement, avec leurs élus de secteur, réalisé en très peu de temps un travail exceptionnel pour proposer à la fois de nouveaux projets, mais aussi des économies de service, des économies de bonne gestion, d'échelle parfois, pour faire en sorte d'obtenir ces économies qui s'avèrent nécessaires pour notre budget.

C'est un choix courageux et un moyen de protéger les Chellois très souvent touchés par les hausses d'impôt au niveau national qui impactent de trop nombreux Français, mais aussi les entreprises en cette période compliquée sur le plan économique et sur le plan de l'emploi.

Cela se traduit chaque semaine d'ailleurs dans mes permanences délocalisées où je rencontre des Chellois qui me confient leurs attentes, leurs préoccupations, leurs souhaits de voir aussi la collectivité malgré tout présente dans tous les quartiers de la ville.

Face à cette situation, à l'échelle globale de Chelles, nous devons avoir une gestion responsable et rigoureuse de l'argent public pour protéger les Chellois. Cela nous impose de

faire des choix en ayant sans cesse à l'esprit le service rendu aux habitants et surtout sans peser sur le pouvoir d'achat qui est trop souvent malmené.

Malgré le contexte et grâce à notre bonne gestion, nous allons dégager une épargne nette positive. Elle ne l'a jamais été lors des exercices du dernier mandat à l'exception de 2011 où les recettes avaient été exceptionnelles.

Du point de vue des dépenses de fonctionnement, nous parvenons à limiter la hausse des charges de personnel malgré l'augmentation structurelle liée à la réforme des rythmes scolaires qui pèse lourdement sur notre budget et dont on doit tenir compte.

Par ailleurs, nous avons décidé de lancer un grand plan de désendettement de la ville qui est totalement lié au plan d'économie sur le fonctionnement. Pour ce faire, nous empruntons moins qu'en 2014, c'était souhaitable, -56 % et nous faisons face à l'intégralité du remboursement de l'annuité de la dette grâce à notre résultat de fonctionnement.

Vous l'avez compris, cette année le budget sera placé sous le signe d'une bonne gestion vertueuse de nos finances.

Dans la droite ligne de ce que je vous disais en préambule, cette politique doit à la fois être rigoureuse et ambitieuse parce que l'on ne doit pas oublier les Chellois dans les politiques publiques, tout en le préservant de toute augmentation. Je le répète, et je pense que c'est important, la part communale des impôts locaux n'augmentera pas. C'est une méthode de gouvernance qui permet d'avoir des marges de manœuvre et de préparer l'avenir.

L'esprit qui a guidé la construction budgétaire était vraiment de dire à chacun des élus et à chacun des directeurs que c'est une impérieuse nécessité de réduire nos dépenses, car nous n'augmenterons pas la fiscalité. Mais, nous sommes engagés sur un projet qu'il nous faut réaliser.

L'action municipale dans sa grandeur n'est pas uniquement de rétablir les marges de manœuvre budgétaire, mais c'est aussi de réaliser des objectifs, par exemple réaliser un programme. C'est un moyen indispensable de répondre aux besoins et aux attentes des Chellois. Dans ce cadre, malgré le plan de bonne gestion d'économies à engager, nous avons aussi prévu de nouvelles dépenses de fonctionnement nécessaires et attendues par les Chellois. Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais dans les grandes lignes, il convient de prendre soin de nos plus jeunes, de nos écoles, en mobilisant de nouveaux animateurs dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, réforme que nous n'avons pas forcément souhaitée, mais qu'il nous faut mettre en place sans entrer dans un débat politique ou politicien stérile. L'idée est de vraiment pouvoir accompagner cette réforme le mieux possible dans le souci d'offrir un service maximal dans les écoles de la ville pour garantir et soutenir la réussite scolaire de tous dans tous les quartiers.

Une autre illustration de nouvelles dépenses, c'est le recrutement de policiers municipaux supplémentaires, comme nous l'avons annoncé, avec une redéfinition des missions des brigades déjà existantes, en ayant toujours à l'esprit que l'augmentation des effectifs soit utile, pour que ce soit efficace et non pas juste arithmétique et pas seulement un effet d'annonce. C'est un engagement fort de notre campagne que nous allons tenir. La sécurité est une liberté importante, un droit que les Chellois ont et nous ne pouvons pas constater le désengagement de l'Etat sans dire que nous ne pouvons rien faire. Il nous appartient donc aussi de prendre nos responsabilités dans ce domaine et de dire qu'en matière de sécurité il est important que la collectivité de Chelles puisse renforcer ses équipes.

Vous savez que l'objectif d'un budget c'est aussi d'investir. En 2015, nous voulons investir massivement pour l'avenir des Chellois. Un plan de gestion ne signifie pas uniquement l'arrêt

de tous les investissements, au contraire, parce que nous faisons un plan d'économie, cela nous dégage des marges de manœuvre pour investir. Nous allons donc investir 16 millions d'euros en 2015. Les recettes d'investissement seront entièrement mobilisées pour les Chellois et pas uniquement utilisées pour rembourser les emprunts, comme cela pouvait se faire parfois. Une gestion saine dès la première année de notre mandat permet d'investir massivement. En 2015, ce sont 16 millions d'euros d'investissements pour les Chellois contre 7 millions d'euros précédemment, mais c'est aussi emprunter moins. En 2015, nous emprunterons 3 millions d'euros contre 4,7 millions d'euros. C'est le schéma du désendettement et il faut faire en sorte que nous agissions de manière responsable sans endetter trop la commune.

Le but est d'agir dans chaque quartier pour faire de Chelles une ville plus agréable, plus moderne, à la hauteur de ce que sont en droit d'attendre ses habitants. C'est le but de nos politiques publiques.

Ainsi, et je pense que c'est important de le souligner, nous allons mobiliser presque 4 millions d'euros pour les écoles de la ville, c'est de loin le principal budget d'investissement, que ce soit pour l'entretien, la réhabilitation ou encore l'extension de nos écoles. Nous discutons tout à l'heure avec les parents d'élèves inquiets pour le conservatoire, parce que c'est aussi un sujet important pour nous et l'agglomération est sur le sujet pour justement permettre au conservatoire d'avoir ses locaux dans l'ancienne bibliothèque et dans l'ancienne CAF du côté du quartier Résistance, entre Résistance et Gambetta. Mais, c'est important de répondre aux attentes des Chellois en matière d'école. Nous devons accueillir nos enfants dans les meilleures conditions possibles, ces dépenses sont donc nécessaires. Nos effectifs scolaires sont en forte hausse et, que ce soit la majorité ou l'opposition, vous savez que nos écoles sont surchargées. Nous devons investir dans de nouvelles écoles et réaliser des travaux importants, même dans l'entretien courant des bâtiments, pour nous permettre de les accueillir, c'est le cas de l'école Pasteur dès 2015. Il faut prévoir les agrandissements d'autres écoles dès 2015 également, c'est une priorité.

Nous devons contribuer à la réussite de tous, en particulier dans les quartiers excentrés de la ville, c'est un objectif prioritaire qui doit guider notre action.

De même, nous investissons massivement pour la tranquillité publique en lançant un premier déploiement de vidéoprotection, adapté et efficace, pour 600 000 euros. Cette mesure est fortement attendue, d'abord par les Chellois qui en font régulièrement la demande pour plus de sécurité dans leur quartier, mais aussi par les forces de l'ordre, je tiens à le souligner, dans le cadre de nos réunions régulières avec les services de l'État, le commissaire de police, la police municipale, les bailleurs sociaux, les pompiers et bientôt j'espère la justice. Tous ces services de l'État et les personnes avec lesquelles nous travaillons en matière de prévention nous alertent sur le fait que c'est un dispositif utile et souhaité par tous. Ce n'est pas un investissement politique, c'est un investissement utile pour les Chellois. Nous souhaitons aussi dans l'ordre des priorités maintenir un investissement de bon niveau sans être dispendieux, l'idée étant d'être raisonnable, mais qui nous permet de couvrir un certain nombre de quartiers dès 2015 avec la vidéoprotection.

Cela permet aussi de couvrir les investissements liés au CSU (Centre de Supervision Urbain) et d'un poste de police municipale aux Coudreaux comme nous nous y étions engagés. Cela participe aussi, et je l'ai écrit au ministre de l'Éducation nationale pour le quartier des Coudreaux, avec les relais d'assistantes maternelles et avec le poste de police municipale aux Coudreaux, à ne pas oublier ce quartier qui est un petit village, un grand village même, au nord de notre ville. C'est un quartier excentré, avec de vrais contrastes sociaux et qui mérite une attention toute particulière, parce que faire des économies ce n'est pas non plus abandonner tous les quartiers, c'est au contraire redistribuer les services publics pour faire en sorte qu'une attention particulière soit portée à chacun et que personne

ne soit oublié. C'est dans cet esprit d'ailleurs que j'ai écrit au ministre de l'Éducation nationale pour lui montrer que le collège Corot avait besoin d'un soutien particulier de l'État, qu'il ne fallait pas se désengager de ce quartier.

Bien gérer la ville, c'est aussi entretenir son patrimoine, cela a été un débat d'ailleurs lors du dernier Conseil Municipal. La ville a un patrimoine avec des investissements. Vous vous posez la question de savoir si vous vouliez revenir sur certains des investissements, pas forcément, mais à partir du moment où ils sont là, l'objectif est aussi de bien les entretenir.

On a souvent eu le débat pour dire que c'était bien d'avoir de nouveaux Chellois, encore faut-il bien les accueillir et dans de bonnes conditions. Il en est pareil de notre patrimoine. Notre ville a un patrimoine avec ses gymnases, ses écoles, etc. qu'il faut entretenir tel que le sont aussi les voiries. C'est important que nous puissions entretenir ce patrimoine plutôt que de construire de nouveaux quartiers.

Dans notre budget de 2015, nous avons prévu une augmentation assez importante, de l'ordre de 54 %, de 780 000 euros à 1,2 million d'euros pour l'entretien des bâtiments communaux, notamment sportifs et salles municipales, sans réduire nos investissements en matière de voirie parce que c'est important que l'on entretienne notre voirie dans de bonnes conditions. Nous avons un réseau extrêmement étendu qu'il est important d'entretenir malgré tout.

Vous le savez, nous souhaitons aussi avoir une ville plus belle et c'est dans cet esprit que nous avons prévu de doubler quasiment les investissements dans les espaces verts. Même si cela peut sembler anecdotique, je voulais quand même le préciser en préambule de mon intervention, parce que cela est réalisable, notamment grâce à des économies générées par la mise en place d'économies structurelles, mais aussi par exemple par la mise en place de la gestion différenciée des espaces verts. Cela plaira beaucoup à Paul Athuil, compte tenu de son appétence pour l'écologie. Cela nous permet de faire de vraies économies sur le budget de fonctionnement et donc d'investir davantage. Parfois faire des économies, cela permet aussi d'investir. *[Intervention hors micro de M. Athuil]*... On va la poursuivre, Monsieur Athuil ! Laissez-moi terminer ! J'ai dit que ça vous plairait et c'est justement pour vous saluer ! Je vous dis que l'on poursuit ce qui est bien, on n'est pas dans une opposition bête et méchante... C'est un exemple de gestion belle et vertueuse et il faut la poursuivre. Si je vous ai fait ce clin d'œil, Monsieur Athuil, c'est pour détendre l'atmosphère lors du vote du budget !

Enfin, vous l'avez compris, c'est un budget dont nous sommes fiers, dont nous pouvons être fiers, car il est pragmatique, courageux et responsable.

Face à la situation que connaît notre pays, à Chelles nous avons le devoir de construire un budget efficace et de s'engager pour une ville responsable et tournée vers l'avenir.

Chelles est une ville qui doit protéger ses habitants qui doivent y vivre sereinement, en sécurité, être sereins pour leurs enfants dans les écoles de la République, y être protégés du matraquage fiscal et rester sereins sur leur pouvoir d'achat. Parce qu'à chaque fois que l'État recule ou qu'une ville abandonne un des services de première importance, ce sont toujours, je dis bien toujours, les plus fragiles qui en subissent en priorité les inconvénients et qui sont touchés. Nous avons donc pour mission d'améliorer nos services publics tout en prévoyant l'avenir de manière responsable.

Je veux que notre ville assume au quotidien ses responsabilités dans le domaine de l'école, de la sécurité, de l'embellissement des quartiers, de la solidarité. J'ai cité quelques exemples précis tout à l'heure pour ne pas être trop long, mais vous l'avez compris, c'est une chose qui nous tient profondément à cœur et en 2015, nous devons choisir, et c'est important de le

souligner, un haut niveau d'investissement, porteur d'espoir pour les Chellois et qui prouve que l'on a vraiment à cœur l'avenir de notre ville.

C'est un budget que nous avons voulu efficace, qui pourra vous être présenté brièvement par Guillaume Segala qui pourra répondre à toutes vos questions sur le sujet, de manière responsable. C'est un budget qui était difficile, dans un contexte vraiment particulier avec, vous le savez, une modification profonde de l'avenir des collectivités, avec la refonte incertaine et impérieuse des collectivités publiques avec le regroupement des intercommunalités qui nous laisse parfois songeurs... mais qui est un obstacle supplémentaire aux perspectives que doivent se fixer les collectivités. Dans ce contexte particulier, nous devons faire un budget responsable, sans non plus être anxiogène vis-à-vis des Chellois, sans non plus augmenter la fiscalité.

Je ne souhaitais pas être trop long. Je vais passer brièvement la parole à Guillaume Segala pour que nous puissions avoir un échange sur ce budget. J'ajoute préalablement que le groupe Front de gauche, Franck Mouly, ne pouvant pas être là pour des raisons personnelles – on pense à lui aujourd'hui – a déposé un projet de déclaration que chacun d'entre vous trouvera sur son bureau. Cette déclaration sera annexée, si vous en êtes d'accord, au Conseil Municipal. Aucune remarque des autres groupes ? *[Non]*. Je vous remercie. Je passe donc la parole à Guillaume Segala pour apporter peut-être quelques précisions et ensuite nous pourrions répondre à vos questions. Je vous remercie ».

Monsieur Segala : « Merci, Monsieur le Maire. Après cette prise de parole assez complète, il me reste donc la lourde tâche de vous présenter de manière intelligible ce document qui est assez indigeste ! Et pour l'avoir travaillé de nombreuses fois, pour l'avoir manipulé, j'ai repensé à une phrase qu'avait dite Monsieur Mouly lors d'un Conseil Municipal, c'est-à-dire qu'il fallait être génétiquement modifié pour comprendre ce document, pour en comprendre toutes les pages... C'est vrai ! Une partie est travaillée, mais l'autre reste assez complexe.

Nous vous présentons aujourd'hui un budget qui n'est pas facile, Monsieur le Maire l'a expliqué, vu le contexte. Je voudrais encore une fois remercier tous les services qui ont contribué à la réflexion et aux projets de service, notamment les directeurs avec lesquels nous avons passé de nombreuses heures pour le boucler.

Ce budget est soumis à votre critique et aussi à vos questions et à vos propositions. Nous n'avons pas la vérité absolue, les bonnes idées ne viennent pas d'un côté et les mauvaises de l'autre. Aujourd'hui, il est présenté dans l'état, fort de vos expériences ou de vos réflexions, si vous pouvez nous donner de nouvelles pistes de réflexion, de nouvelles pistes d'économie, de nouvelles pistes de bonne gestion, il n'est jamais trop tard pour l'amender. Je suis bien sûr ce soir, mais également plus tard, ouvert à recueillir votre ressenti et vos propositions.

Monsieur le Maire l'a déjà fait, mais je voudrais rappeler le contexte. C'est donc un budget assez difficile, la baisse des dotations qui touche la ville sur plusieurs années, avec une perte des recettes de plusieurs millions ; les rythmes scolaires qui ont été une compétence de l'Etat transférée aux collectivités ne sont pas entièrement financés malgré le fonds d'amorçage qui s'est transformé en fonds de soutien ; le poids de la dette qui pèse et le remboursement du capital dans la section d'investissement et le paiement des intérêts de la dette dans la section de fonctionnement ; un avenir à 2016, voire 2017 dans le meilleur des cas, assez sombre puisque la section de fonctionnement pourrait ne plus être équilibrée avec tous les problèmes qui sont liés à ces dysfonctionnements, à ces déséquilibres.

Nous proposons donc un budget qui se veut de bonne gestion puisqu'il permet de remettre la ville sur les bons rails, en tout cas budgétairement parlant. C'est un budget d'économies, c'est un budget raisonné dans lequel nous avons dû faire des choix. Faire des choix, ce n'est

jamais agréable, notamment quand ce sont des choix dans un contexte de réduction des recettes que nous connaissons.

Nous avons passé beaucoup de temps dessus, ce n'était pas forcément facile, mais nous essayons de proposer la meilleure copie pour notre ville et ses habitants.

Pour vous donner quelques chiffres : le budget 2015 est arrêté à 76 003 969 euros et se compose de la manière suivante : 60 millions pour le fonctionnement et 16 millions pour l'investissement.

Quels sont les points importants à retenir :

- Une épargne brute, le résultat de la section de fonctionnement, recettes – dépenses, est le plus haut depuis 2008 avec un résultat qui sera normalement de 5,5 millions.
- Une épargne nette qui est enfin positive, ce qui n'avait pas été le cas depuis de nombreuses années sauf en 2011 grâce à des produits exceptionnels qui ne sont pas ceux de l'activité normale de la municipalité.
- Un encours de la dette qui diminue de 2,5 millions d'euros sur un ensemble de 74 millions. Vous allez me dire que c'est une goutte par rapport à l'océan d'emprunts, mais nous essayons de mettre la Ville sur les bons rails, c'est donc 2,5 millions d'emprunts en moins, c'est moins de remboursement du capital, mais c'est aussi moins d'intérêts à payer l'an prochain, puis les autres années.

Grâce à la section de fonctionnement qui a un résultat de 5,5 millions, ce chiffre représentant le montant de nos emprunts, nous allons pouvoir les rembourser. Concrètement, pour rembourser l'emprunt, soit vous vous servez de vos revenus de fonctionnement, soit de vos revenus d'investissements. Une bonne gestion vient de son fonctionnement. Mécaniquement, cela laisse plus d'argent disponible pour investir, qui provient des recettes d'investissements. En préservant le résultat de fonctionnement, nous nous assurons que chaque euro de la recette d'investissement permet un investissement d'avenir pour Chelles et ses habitants.

Dans les bonnes nouvelles, le Maire l'a dit, nous avons multiplié par quatre les investissements pour les écoles, passant de 900 000 euros l'an dernier à 3,9 millions d'euros. Nous investissons dans de nombreux domaines : la sécurité avec un budget de 28 000 euros à 612 000 euros et l'entretien des bâtiments qui passe de 783 000 euros à 1,171 million d'euros. Enfin, la participation de la ville au capital de la SEM augmente également de 540 000 euros, un investissement d'avenir parce que vu la situation de la SEM, M2CA dont nous avons déjà évoqué les résultats et qui pèse sur l'avenir de la collectivité chelloise, mais également de l'agglomération, il était de notre responsabilité de faire en sorte que nous la tenions un peu sous oxygène et en investissant de nouveau dans cette entreprise nous lui permettons de sortir un peu la tête de l'eau. Je pense que dans les années futures, malheureusement, nous serons obligés de refaire cet exercice-là, chaque euro qui est mis dans cette SEM qui est malheureusement en difficulté, c'est un euro en moins pour investir pour les écoles, pour les routes, pour la vidéoprotection, etc. Mais, il fallait bien être responsable dans nos choix et nous l'avons fait.

Je vais maintenant vous détailler les variations du budget, sans vous donner non plus tous les chiffres. En fonctionnement, nous avons +466 000 euros dus principalement à des ajustements par rapport à l'inscription budgétaire de 2014. Nous avons vu comment cela s'était passé dans l'année et nous estimons que cette année, les produits seront à cette hauteur-là. Pour l'impôt, nous collectons 290 000 euros de plus. Ce n'est pas l'impôt des Chellois, c'est principalement le Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France, pour

218 000 euros. Nous avons des dotations et des participations qui sont en baisse et le plan d'économies de Manuel Valls et certains partenaires comme la région et le Conseil général qui sont également durement touchés par ce plan d'économie. Et puis, on a des produits exceptionnels pour 280 000 euros qui sont en partie des produits liés au remboursement du chauffage (la renégociation que nous avons eue avec nos prestataires).

Pour les dépenses, nous observons une baisse des dépenses générales de 1,9 million d'euros, c'est principalement dû au passage en régie de certains services en externe, soit du passage en externe qui nous coûte moins cher que des choses que nous faisons en interne et la renégociation des contrats, comme je l'ai évoqué.

Les charges de personnel augmentent de 1,3 million d'euros, à moduler parce que c'est par rapport à l'inscription qui a été faite au même moment l'an dernier. Si nous regardons par rapport au compte administratif, l'écart est beaucoup plus faible, puisque le compte administratif reprend non pas ce qui a été voté, mais la traduction dans le budget des choix qui ont été faits en décembre.

Puis, il y a d'autres charges qui baissent, notamment des rationalisations avec nos partenaires, les charges financières aussi dues soit à la renégociation, soit à des taux plus faibles du marché en ce moment.

La section d'investissement, 16 312 000 euros, est composée des ressources d'investissement pour 11 727 euros et de cessions du centre de vacances d'Hossegor pour 4 585 000 euros. Nous pourrions en débattre ensemble tout à l'heure, sans souci, vous comprendrez ainsi le raisonnement qui nous a amenés jusque-là. Je vous le disais tout à l'heure en préambule, faire des choix, ce n'est jamais simple et nous avons dû le faire. Ce n'est jamais de gaité de cœur que nous faisons ce genre de choix, mais c'est un choix raisonné.

Les dépenses d'investissement se décomposent de la manière suivante :

- Le remboursement de l'emprunt, 5,5 millions sur les 16 millions.
- Les écoles, la voirie, le bâtiment pour près de 7 millions.
- D'autres dépenses, notamment des acquisitions de terrain, du matériel, du mobilier, de l'entretien, du petit entretien, pour 2,5 millions d'euros.
- La sécurité, nous en avons parlé tout à l'heure.
- La SEM M2CA également.

Je pense que c'est assez complet, je ne vais pas trop vous ennuyer avec des chiffres. Je peux répondre à vos questions avec plus de précisions si vous le souhaitez. Merci ».

Monsieur le Maire : « Merci, Monsieur Segala. Pour le groupe Front de gauche, je vous l'ai précisé tout à l'heure, une déclaration va être annexée au Conseil Municipal. Y a-t-il des déclarations ? Monsieur Marion ».

Monsieur Marion : « Merci, Monsieur le Maire. Alors que depuis des mois la nouvelle municipalité présente d'une manière apocalyptique la situation financière de la commune, mettant l'accent sur son endettement faisant fi de tous les autres indicateurs financiers, le budget prévisionnel présenté pour l'exercice 2015 est en augmentation de 5 millions par rapport à 2014.

Contrairement aux rumeurs colportées, la Ville de Chelles n'a jamais été placée sous tutelle ni même menacée de mise sous tutelle préfectorale. Les résultats dégagés chaque année ont fait ressortir des excédents de montants non négligeables.

En écho à votre propos, Monsieur le Maire, concernant votre visite à la sous-préfecture, Monsieur le sous-préfet de Meaux reçoit tous les maires de sa circonscription pour faire le point sur le budget et les difficultés rencontrées.

Les municipalités précédentes, de droite comme de gauche, ont toujours mis l'accent sur les marges de manœuvre financières très contraintes, liées non pas à l'endettement dont le ratio par habitant en 2014 est identique à celui de 1995, mais à la faiblesse des ressources de la commune qui sont inférieures de 20 % à la moyenne des villes de même importance.

Mais des dotations de l'État, des recettes fiscales moins dynamiques que par le passé, le recours limité au levier fiscal face à la précarisation de nombreuses familles, les prochains mandats locaux s'inscrivent dans un contexte de rigueur financière inédit.

La municipalité a mis en avant des économies réalisées dans le cadre de ce budget. *A priori* et en matière d'affichage, les réductions de crédit sont prévues au niveau des dépenses de fonctionnement, près de 2 millions d'euros. Toutefois, certaines réductions effectuées, par exemple le chauffage passe de 1,350 million d'euros à 920 000 euros, paraissent pour le moins excessives ce qui implique que des crédits supplémentaires devront être inscrits en cours d'année dans le cadre de décisions modificatives.

Pour mémoire, il convient de souligner que les dépenses de fonctionnement par habitant sont très nettement inférieures à la moyenne des villes de même importance, 1 016 euros/habitant à Chelles contre 1 209 euros/habitant dans les villes de même importance que Chelles.

Les réductions de crédit aboutiront à une diminution des moyens alloués pour assurer le bon fonctionnement des services.

De même, la diminution sensible des subventions attribuées aux associations aura un impact sur leur activité dont le rayonnement dans les domaines sportif, culturel et social est indispensable pour nos villes et ses habitants.

Les frais de personnel sont inscrits à un niveau quasi identique à 2014, soit 35,5 millions d'euros.

Eu égard à l'évolution statutaire de la situation des agents dans le cadre de l'indice GVT (Glissement, Vieillesse, Technicité), les frais de personnel à effectif constant progressent d'une année sur l'autre de 3 à 4 %. La position affichée conduira à supprimer des postes dans les services, plus de 20 postes au minimum, ce nombre sera d'autant plus important que la municipalité a prévu de créer des postes de policiers municipaux. Il est nécessaire qu'une communication soit faite en Conseil Municipal afin de préciser les postes et services concernés par ces suppressions.

S'agissant de l'investissement, les recettes sont exceptionnellement élevées en raison du produit des cessions et du fonds de compensation de la TVA. Le fonds de compensation de la TVA passe ainsi de 1,945 million d'euros en 2014 à 2 millions d'euros en 2015.

Au regard des règles en vigueur, ce remboursement de la TVA à hauteur de 15,76 % est lié aux travaux réalisés en 2013, notamment la construction de l'école Castermant et la reconstruction de l'école Fournier.

Le produit des cessions inscrit à hauteur de 4,5 millions d'euros est lié à la vente du centre de vacances d'Hossegor, centre où ont séjourné des générations de jeunes Chellois dans le cadre des colonies de vacances ou des classes de mer. La municipalité précédente avait réalisé une étude prospective en 2012/2013 sur le devenir de ce centre qui n'avait pas donné lieu à une décision formelle, sachant que la réflexion était toujours ouverte. Il est nécessaire que cette cession fasse l'objet d'un échange au Conseil Municipal et que les dispositions soient prises afin que la Ville continue à organiser des colonies de vacances ou des classes de découverte en direction des jeunes.

Concernant les dépenses d'équipement, nous émettons les plus extrêmes réserves sur le projet de déplacement du conservatoire de musique. Il n'est pas question de remettre en cause la réouverture d'une école primaire dans le groupe scolaire Pasteur, même si cela était programmé initialement pour 2017. Toutefois, un projet avait été élaboré au sein de la Communauté d'Agglomération, avec les professeurs et les usagers, pour accueillir les 800 élèves du conservatoire dans un équipement situé en face de la médiathèque. L'objectif en l'état était de favoriser les synergies entre les différentes formes d'actions et d'expressions culturelles et de mettre à disposition des professeurs et des élèves des locaux adaptés.

Au-delà de cet équipement, il s'agissait également de poursuivre le renouvellement urbain et l'aménagement de cette partie de la ville qui devait donner lieu, après la réfection complète de la rue Gambetta, notamment à la réhabilitation des immeubles du Logement français et à la résidentialisation des immeubles des Tournelles. Nous souhaitons à l'instar des professeurs, des élèves et de leurs familles, avoir des précisions sur la localisation du nouveau conservatoire de musique et du projet de la municipalité.

Le budget 2015 tel que proposé, au regard des opportunités prises en compte, est un budget d'affichage et de communication. Nous ne voterons pas ce budget et resterons vigilants sur la qualité et l'existence même de certains services et prestations au public ».

Monsieur le Maire : « Merci, Monsieur Marion. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Madame Autreux ».

Madame Autreux : « Merci, Monsieur le Maire. Je souhaitais réagir sur deux points qui concernent ce budget : premièrement, au niveau de la jeunesse puisqu'il y a peu de temps Monsieur Breyse nous a présenté en commission jeunesse le projet 2015/2020, projet très ambitieux, et non chiffré, et j'ai quelques craintes que j'exprime, quand on sait que le budget jeunesse, comme les autres budgets, sera en baisse. Un exemple : que deviendront les *jobs* d'été si, comme il est prévu dans ce projet, on fait appel à des financeurs privés et que ceux-ci ne répondent pas. Je rappelle que 110 jeunes en ont profité cet été.

Je suis également inquiète de la disparition des 5 éducateurs de rue, recrutés au mandat précédent. Un travail important était fait auprès des jeunes en errance, quelquefois mineurs, en rupture scolaire, familiale ou sans emploi.

Quelques chiffres intéressants pour la ville : 26 % des jeunes Chellois de 15 à 24 ans, non scolarisés, n'ont pas de diplôme. 41 % de ces jeunes Chellois de la même tranche d'âge ont un emploi précaire. Les actions de prévention menées par cette équipe sont indispensables au regard des fragilités sociales, éducatives, économiques et je pense que cette décision est regrettable.

Le deuxième point que je souhaitais aborder au nom de ce groupe, c'est l'action sociale, puisqu'il y a une baisse de la subvention au niveau de la CCAS de plus de 300 000 euros, dans un contexte particulièrement difficile pour certaines familles touchées par la précarité.

Dernièrement, vous avez adressé un courrier au Conseil général nous informant que la Ville de Chelles n'apporterait plus sa contribution financière au Fonds de Solidarité Logement, le FSL. Celui-ci, géré par le Département, intervient pour faciliter l'accès au logement, il intervient également pour l'aide au maintien dans les lieux et les fonds énergie et eau. Ils sont accessibles aux locataires. Ils sont surtout une sécurité pour les bailleurs sociaux. N'est-ce pas Monsieur Segala ?

114 communes du département de plus de 2 000 habitants cotisent à ce FSL. Les plus importantes de plus de 35 000 habitants, qui sont Meaux, Melun, Pontault-Combault et Savigny participent également. Chelles sera la seule ville à sortir du dispositif.

Le nombre de ménages chellois aidés est passé de 306 en 2012 à 514 en 2013, une augmentation de 74 %. Cette aide concerne plus particulièrement des familles aux faibles revenus.

J'ai bien cru comprendre en écoutant vos propos introductifs que vous souhaitez apporter votre soutien, dans le cadre de la solidarité, aux plus vulnérables. Monsieur le Maire, quelle attitude allez-vous avoir quand les familles viendront taper à la porte du CCAS ? Merci ».

Monsieur le Maire : « Merci, Madame Autreux. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? *[Non]*. Nous allons pouvoir vous apporter peut-être quelques réponses. Avant de passer la parole à Benoît Breysse et Nicole Saunier pour apporter des précisions dans leurs compétences respectives, je vais essayer de vous répondre.

Monsieur Marion, sur la tutelle de la préfecture, nous n'en sommes évidemment pas là, mais comme nous vous l'avons expliqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire et tout à l'heure, si nous ne prenions aucune mesure, nous étions en grande difficulté. Je pense que tout le monde peut le reconnaître, c'est quasiment mécanique. Le rendez-vous avec le sous-préfet demain n'est pas automatique, le trésorier nous a bien indiqué que la Ville de Chelles avait quand même des marqueurs qui étaient très mauvais. Nous devons être reçus par le sous-préfet pour ces raisons-là. Pour être très franc, cela ne nous fait pas plus plaisir qu'à vous, ce n'est pas juste pour salir votre bilan, c'est un état de fait. Il n'est pas que de votre faute, ce sont aussi les nouvelles contraintes qui sont imposées aux communes, je l'ai dit tout à l'heure, d'une manière très mesurée et l'idée n'est pas de vous tacler sur le sujet. Le rendez-vous avec le sous-préfet est de fait pour des raisons de difficultés budgétaires.

Sur la baisse des dépenses de chauffage ou de fluides en général, nous sommes certains de cette économie, c'est pour cela que nous l'avons mise.

Sur le conservatoire de musique, je vous précisais en introduction que c'est un dossier qui est suivi par Jean-Pierre Noyelles, il suit cela de près, et plusieurs pistes sont évoquées. Je reconnais comme vous le déficit de communication auprès des parents, mais les services que vous connaissez bien ont travaillé sur le sujet pour offrir des perspectives au conservatoire dans des locaux durables, au niveau de l'ancienne CAF et de l'ancienne bibliothèque Georges Brassens. Pourquoi l'ancienne CAF ? Parce que nous avons trouvé une autre solution plus rapide pour la maison de santé au niveau d'un immeuble près du marché qui s'équilibre d'ailleurs d'une manière budgétaire. Je pense que Madame Autreux pourra le préciser parce qu'elle suit le dossier avec les élus chellois, tels qu'Olivier Savin et Isabelle Recio à l'agglomération. C'est pour cela que nous arrivons à trouver une solution sur le conservatoire au niveau de l'ancienne CAF, tout au moins je l'espère. C'est ce sur quoi travaillent les services de l'agglomération. C'est en plus un beau bâtiment où, à l'instar de ce qui est fait à Neuilly-sur-Marne, nous pourrions faire de très belles choses en lien avec les équipes.

La vente d'Hossegor, vous le savez, est guidée par notre souhait d'être efficace. Hossegor est sans doute un beau bâtiment, mais il n'a pas été suffisamment entretenu. Les frais seront très importants pour le maintenir à niveau. Vous savez que lorsque l'on garde cela en régie, ce sont aussi des frais très importants, vous avez étudié cette possibilité comme nous. D'ailleurs, si nous avons plus d'avance à ce sujet, c'est que vous avez aussi étudié la possibilité de faire cette vente et d'externaliser les voyages/vacances pour peut-être en offrir davantage ou de plus variés. L'idée est bien sûr de continuer à faire partir les enfants. Vous avez vous-mêmes, liés aux contraintes budgétaires, pu réduire à certains moments les prestations en la matière, nous, nous souhaitons les optimiser. La vente d'Hossegor se fait à contrecœur, mais quand on ne peut plus entretenir notre patrimoine local et quand on doit investir localement, notamment dans les écoles, il est important de prendre conscience que l'on ne peut pas avoir une résidence secondaire aussi prestigieuse soit-elle. Quand on regarde le rapport de cet été où les enfants de Lindau s'y sont rendus et pour lesquels les conditions d'accueil n'étaient pas acceptables, cela a achevé de nous convaincre de prendre cette décision quand il n'est pas possible d'entretenir un bien à distance. Nous faisons en sorte de pouvoir maintenir des voyages pour nos enfants.

Sur la baisse des subventions, nous avons décidé de ne pas toucher aux petites associations. Vous savez que le tissu associatif est important sur Chelles. Nous avons agi sur Chelles Battle Pro en rationalisant, ce qui peut expliquer la baisse des subventions au niveau global. L'idée est que l'on puisse maintenir un niveau de subvention pour les petites associations, pour les associations qui font le quotidien de Chelles à un bon niveau.

Sur le FCTVA, vous avez raison, cette hausse est aussi imputée aux investissements précédents, mais ce le sera aussi pour 2015, ils seront pérennisés deux ans plus tard.

Je pense avoir répondu à pas mal de vos inquiétudes.

Sur la réduction des services, vous avez bien compris que nous engageons une optimisation des services publics dans leur globalité en regroupant parfois des directions, des services, démarche conduite par Yannick Klein qui est Directeur Général des Services, avec l'ensemble des directeurs et des responsables de services, pour trouver des solutions, parfois les pistes que vous auriez envisagées en tant qu'élus, je pense, ou du moins quelque chose que nous pouvons partager à mon sens. En tout cas en étant responsable, c'est aussi ce genre de pratique qu'il faut faire.

Je vais peut-être passer la parole à Benoît Breysse puis à Nicole Saunier s'ils ont des précisions à apporter à Madame Autreux. Monsieur Breysse ».

Monsieur Breysse : « Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, je vais répondre à Madame Autreux sur les deux points qu'elle a évoqués et que nous avons déjà évoqués ensemble en commission, mais c'est bien que nous puissions les revoir ensemble devant le Conseil Municipal.

Pour les *jobs* d'été, je ne vais pas reprendre ce qu'ont dit Monsieur le Maire et Monsieur Segala, mais nous sommes dans une situation fragile, nous nous devons d'être responsables, cela ne fait jamais plaisir, surtout sur quelque chose qui a apporté un bénéfice aux jeunes qui ont réalisé ces opérations. C'est pourquoi il n'est pas question d'arrêter le concept, mais de le modifier de façon à ce que ce soit un avantage pour tout le monde, à la fois pour les jeunes et pour la collectivité.

En voulant développer le partenariat avec des entreprises privées, avec des artisans, avec des commerçants, que ce soit de la commune ou même du bassin, il faut jouer aussi avec les bassins qui sont autour des gares, autour de Roissy. Nous ne sommes pas très loin de Paris, après tout est question d'organisation, mais globalement je pense que c'est une bonne

chose de développer ce partenariat. Pourquoi ? Parce qu'outre le fait que la ville économise, en plus je pense que les jeunes auront tendance à avoir une expérience un petit peu plus complète et nous allons jouer là-dessus, sur le qualitatif plus que sur le quantitatif. Vous m'aviez dit en commission que 110 jeunes ont participé cette année – d'ailleurs j'ai relevé de 10 postes l'arbitrage qui avait été fait par la précédente équipe, puisque cela s'arrêtait à 100, c'est toujours bon d'en avoir 10 de plus que 10 de moins. Malgré tout, si sur ce nouveau concept, nous pouvons avoir ne serait-ce que 50 ou 60 postes, mais que les entreprises privées, les commerçants ou les artisans peuvent les prendre un peu plus longtemps ou peuvent effectuer un suivi derrière, je pense que nous gagnerons en qualitatif et qu'il ne faut pas toujours se baser sur uniquement des chiffres et des chiffres. Je pense qu'il faut bien faire la part des choses entre le qualitatif et le quantitatif et voir quel est celui qui prédomine sur l'autre.

Concernant l'Agora, le service de prévention, je suis heureux que l'on ait eu cette commission, parce que je vois que dans votre discours le terme n'est pas le même. Vous avez parlé de disparition et non pas de suppression, parce qu'effectivement il ne s'agit pas d'une suppression, mais d'une disparition. Je pense que ce n'est pas inutile de faire un petit historique. Nous avons été élus fin mars, nous avons été installés au mois d'avril, l'équipe d'animateurs était composée d'une responsable et de trois animateurs. C'était un service de quatre personnes calibré pour cinq à la base, et je n'ai jamais connu cinq personnes, mais vous m'avez dit en avoir vu cinq alors que vous étiez dans la majorité, je n'en ai jamais eu l'occasion. En avril 2014, une éducatrice a démissionné. Fin juillet 2014, une seconde éducatrice a démissionné, voulant réorienter sa carrière dans un domaine social plus associatif et en août 2014, quasiment du jour au lendemain, le dernier animateur a démissionné, parce qu'il avait eu une proposition dans une autre collectivité, ce qui est tout à fait louable. Ce qui fait qu'au 1^{er} septembre 2014, la responsable de service s'est retrouvée seule. Elle ne pouvait pas assumer seule ce qui était un travail pour quatre, voire calibré pour cinq. De ce fait, comme la conjoncture n'était pas à l'embauche, nous avons pris les dispositions pour accompagner cette personne qui avait l'âge de prétendre à la retraite et nous lui avons demandé de pouvoir clôturer les dossiers, de pouvoir transmettre les dossiers, puisqu'il ne s'agit pas d'arrêter les actions du service de l'Agora, mais de pouvoir les redéployer à la fois avec le service de l'ADSEA – mais ce n'est pas à vous ou à Monsieur Marion que je vais apprendre cela – qui est donc un service de prévention d'une association reliée au Conseil général, avec un siège qui a plusieurs éducateurs basés à l'Ilette. Bien entendu, ils ne s'occupent pas que de Chelles, puisqu'ils s'occupent aussi du bassin de Brou et de Vaires. Néanmoins, l'idée et dans le cadre de la réorganisation du nouveau projet jeunesse, est de déployer les actions qui étaient menées par les éducateurs de l'Agora, l'ADSEA d'une part et aux autres structures du service et de la direction jeunesse, par rapport au décrochage, puisque bien entendu la réussite éducative et le décrochage scolaire restent des points centraux de notre programme et de notre action municipale.

Sur cette question d'éducateurs, j'ai déjà eu l'occasion d'en discuter avec Monsieur Mouly lors d'une commission et à la fin d'un Conseil Municipal précédent, cela me donne l'occasion de répéter, et je le répète souvent aux services et à l'extérieur, qu'il ne faut jamais céder aux phantasmes et aux bruits de couloir. Globalement, la parole municipale – cela fait rire Madame Guilloteau, semble-t-il – en matière de jeunesse, c'est le maire et son représentant. À l'heure actuelle, à moins que l'on ne m'ait pas informé, le représentant jeunesse, c'est moi. Merci ».

Monsieur le Maire : « Merci, Monsieur Breysse. Je passe la parole à Madame Saunier pour préciser quelques réponses à Madame Autreux. Merci ».

Madame Saunier : « Bonsoir à tous. Je voulais répondre à Madame Autreux pour lui dire que je suis comme elle, je déplore les baisses de subvention, mais le CCAS prend énormément de missions par convention avec le Conseil général. Au moment où chacun doit

faire des efforts budgétaires, nous nous devons de redéfinir les obligations des uns et des autres dans le cadre des compétences de chacun.

Pour mémoire, nous pouvons rappeler que le CCAS de Chelles assure d'autres missions que le Conseil général ou la CAF, à savoir :

- L'enregistrement chaque année des Pass Navigo pour les seniors, soit 600 dossiers instruits pour 2014, mais plus de 1 000 personnes reçues.
- L'enregistrement et l'instruction de niveau 2 des dossiers MDPH, soit 364 dossiers au 9 décembre 2014, pour la CAF, ce sont près de 400 dossiers RSA traités en 2014, sachant que pour chaque dossier il faut deux à trois rendez. Je crois que le CCAS fait le maximum avec les moyens qui vont être malheureusement réduits ».

Monsieur le Maire : « Madame Autreux ».

Madame Autreux : « Je souhaitais réagir au niveau des éducateurs. Il y a eu une volonté politique de ne pas recruter de nouveaux éducateurs puisqu'ils ont démissionné. Il y a donc bien une disparition.

Vous parlez de la prévention spécialisée à l'ADSEA, cela fait déjà plusieurs années qu'un protocole d'accord existe entre l'ADSEA et la ville. On sait que l'ADSEA est sur un territoire très large, vous l'avez dit, Brou et Vaires, où il y a aussi des difficultés. Elle n'intervient pas dans les autres quartiers, dans certains quartiers de Chelles, elle n'intervient que dans quelques quartiers. Je pense que dans le cadre de la prévention et vu le contexte difficile des jeunes, puisque c'est une priorité de la ville. Je me souviens que cela avait été dit en campagne et on a échangé à ce niveau-là. Je crois que cette disparition va poser des problèmes.

Je vous rassure, Madame Saunier, pour les missions du CCAS : étant donné que le CLIC va avoir une mission vers les personnes handicapées, elle pourra s'occuper des dossiers de la MDPH, ainsi cela va vous libérer du temps. La MDPH a formé tous les agents du CCAS dans le cadre de cette convention. Je pense donc qu'il y a une amélioration de temps accordé.

Vous n'avez pas répondu tout à fait à ma question : par quoi la baisse du budget est-elle justifiée ? »

Monsieur le Maire : « Madame Saunier, si vous avez des éléments à apporter, allez-y, je compléterai ».

Madame Saunier : « J'ai malheureusement aussi sur mon secteur une baisse de moyens parce que c'est général, c'est tout. Pour les personnes qui sont en difficulté, nous allons essayer de traiter au mieux le problème avec les moyens que l'on a ».

Monsieur le Maire : « Pour compléter ce que disait Madame Saunier, il ne faut pas voir 300 000 euros en moins dans la poche des Chellois, c'est aussi de l'optimisation de gestion que de faire de l'économie sur certaines choses, sur les ressources humaines. J'assume totalement le fait que les effectifs de la ville, malgré l'augmentation de la masse salariale, puissent baisser. Monsieur Marion le soulignait effectivement. Nous assumons totalement sans ambiguïté, sans polémique. Nous ne pouvions pas non plus assumer une augmentation trop importante de la masse salariale. Notre objectif, c'est aussi de nous recentrer sur un certain nombre de missions. Vous parlez des éducateurs de rue, il y a d'autres services qui peuvent le faire, qui peuvent compléter l'action de la municipalité. Nous pouvons aussi nous recentrer sur d'autres choses. Je pense qu'il ne faut pas y voir de la malice, il faut que

chacun prenne ses responsabilités. Vous savez que le Conseil général fait aussi des choix, il l'impose aux communes, nous n'allons pas en débattre ici, mais nous sommes davantage dans cette démarche, la région également.

Aujourd'hui, pour les *jobs* d'été par exemple, nous pensons qu'il faut effectivement permettre des *jobs* plus longs qu'une semaine dans une collectivité, mais en entreprise c'est peut-être une bonne idée. Par exemple pour les éducateurs de rue, il y a deux services qui se superposent, ce n'est peut-être pas non plus une mauvaise idée, nous pouvons réfléchir à tout. L'objectif n'est pas de réduire absolument les services publics. Pour la CCAS par exemple, il y a beaucoup d'économies sur la gestion, sur les ressources humaines, mais qui n'iront pas forcément directement aux Chellois. Madame Autreux ».

Madame Autreux : « Puisque vous parlez très souvent de la sécurité, je pense que la sécurité, ce n'est pas simplement la répression, c'est aussi la prévention et je pense que les éducateurs de rue ont un rôle très important dans ce domaine ».

Monsieur le Maire : « Nous n'en avons pas vu les résultats. Nous ne pouvons pas faire de la prévention si nous n'avons pas les outils qui sont liés, c'est-à-dire la collaboration avec les services de l'Etat, je l'ai indiqué tout à l'heure, avec les réunions sécurité que nous avons eues récemment pour préparer la fin d'année. Il y a une vraie démarche de prévention, notamment avec les bailleurs sociaux, avec les pompiers, avec les gardiens d'immeubles, avec les services de police municipale et nationale. Si nous ne donnons pas aussi les outils en matière de sécurité publique, en matière de présence sur le terrain, la prévention a peu d'effet. Nous ne pouvons pas avancer que sur une jambe, c'est important de prendre en compte l'ensemble de ces dispositifs.

Je comprends votre message, il est légitime, je peux le partager vraiment en partie, mais nous devons aussi agir sur le côté uniquement répression, mettre de la vidéoprotection, de la présence sur le terrain. C'est mettre des agents qui surveillent la voie publique, mais qui permettent aussi de sécuriser tout simplement certains quartiers. Mettre un poste de police municipale aux Coudreaux, ce n'est pas installer une prison, c'est installer une présence des services publics dans ce quartier. C'est une forte demande, même transpartisane, qui nous permet vraiment de répondre aux attentes.

J'ajoute que l'État nous encourage vraiment. Quelle que soit la couleur politique du ministre de l'Intérieur, l'État nous encourage à développer la vidéoprotection et notamment le premier ministre. Et, je ne peux que le rejoindre là-dessus. La vidéoprotection est quelque chose qui rassemble tous les camps en ce moment. Elle a fait la preuve de son efficacité et d'ailleurs elle est vantée par le ministre de l'Intérieur pour un certain nombre d'affaires qui ont été résolues grâce à ces dispositifs. Dans les villes de taille équivalente à Chelles qui ont mis en place des systèmes de vidéoprotection, ce sont plusieurs centaines d'affaires qui sont résolues et même si c'est dur à chiffrer, plusieurs centaines qui sont empêchées chaque année.

Mais, je partage votre opinion sur le fait que c'est important de mettre en place une démarche de prévention. D'ailleurs, le fait de soutenir contre l'avis du gouvernement que le collègue Corot puisse rester en ZEP, c'est aussi maintenir des moyens supplémentaires, parce que nous ne pouvons pas accuser la Ville de Chelles de retirer des moyens sur des compétences qui ne sont pas forcément les siennes et laisser les autres collectivités abandonner des pans entiers de leur activité. Vous comprenez, je pense, que nous pouvons nous rejoindre à ce sujet. On ne peut pas nous accuser de ne rien faire ou de ne pas faire assez alors que tous les autres se désengagent. Monsieur Athuil, je vous laisse la parole ».

Monsieur Athuil : « Merci. Je souhaiterais poser une question à Monsieur Segala. Lors d'un précédent Conseil Municipal, vous avez dit : « *Nous n'avons pas de Majax dans notre*

équipe ». Si, vous en avez un ! Benoît Breysse vient de démontrer avec brio et talent que l'on peut transformer une suppression de poste en disparition ! Je vois que Monsieur Segala m'a compris. Si vous le permettez, Monsieur le Maire, je pense qu'il va répondre.

Lors du dernier Conseil Municipal, lorsqu'il a dressé la liste des économies, il a parlé de la tonte des talus, je lui ai dit que c'était anormal que ce soit externalisé, je crois que depuis il a revu son jugement et il va nous en dire plus ».

Monsieur le Maire : « D'accord. Vous connaissez mieux que moi Monsieur Segala, je vais lui passer la parole ».

Monsieur Segala : « Monsieur Athuil, je vous l'avais promis et je tiens mes promesses : vous avez raison, je ne suis pas un fin connaisseur de la tonte et des services techniques en général ! Même aujourd'hui, je ne saurais pas vous l'expliquer dans les grandes lignes. Nous avons inscrit une réduction de 43 000 euros, j'ai dû dire que c'était de l'externalisation et en fait, je crois qu'une partie était externalisée, peut-être les buttes, je ne sais pas, en tout cas il y a quelque chose ».

Monsieur le Maire : « Monsieur Binvel va nous expliquer ».

Monsieur Binvel : « Nous arrivons à faire des économies sur le fonctionnement grâce au nouveau marché. Vous savez que le marché arrive à expiration, nous sommes en consultation en ce moment. Nous agissons sur trois points.

Premier point, le fauchage : au lieu de passer quatre fois dans les secteurs, nous ne passerons que trois fois, toujours par le biais d'une entreprise.

Pour la tonte, sur certains secteurs, au lieu de passer 14 tontes, on sera entre 8 et 12 tontes, en gros on laisse 4 cm de plus, on est à 12 cm au lieu de 8. *[Rires]*.

Sur la taille des haies, le quartier de la Fontaine, nous allons la reprendre en régie et le reste sera fait par des entreprises ».

Monsieur le Maire : « Merci, Monsieur Binvel pour ces précisions. Y a-t-il d'autres remarques ? Monsieur Marion ».

Monsieur Marion : « On ne vous accuse pas, puisque ce sont deux positions différentes à niveau qui sont en discussion au sein de ce Conseil Municipal. Vous avez à nouveau noirci le tableau, c'est habituel. Je note quand même, mais Monsieur Segala l'avait souligné, que le budget est passé de 71 millions d'euros en 2014 à 76 millions d'euros en 2015. Mes propos sont exacts, ce sont les chiffres. Les dépenses de fonctionnement en tant que telles ne diminuent pas, même si nous nous apercevons qu'il y a une reconfiguration, notamment par rapport à une légère augmentation de l'autofinancement. Je suis inquiet, comme nombre de mes collègues, sur la diminution assez drastique des dépenses de fonctionnement, hors frais de personnel. Ce sont 2 millions sur un crédit de 13 millions d'euros, ce n'est pas rien. Je sais qu'il y a toujours un Budget Supplémentaire qui permettra de réajuster.

J'aimerais avoir au-delà des assignations, un certain nombre de précisions concernant le nouveau marché passé avec Dalkia. Je ne vois pas pourquoi en l'espace de six mois on diminue de presque d'un quart le montant du marché, sachant que c'était un appel d'offres. Nous l'avons déjà vu dans d'autres consultations, que ce soit Veolia ou en son temps Avenance.

Il faut que l'ensemble du Conseil Municipal ait des précisions sur ce sujet. Ce n'est pas une accusation lorsque l'on vous fait des remarques de ce type.

S'agissant du conservatoire, un équipement a un intérêt dans une ville, cela concourt à l'aménagement et l'amélioration du cadre de vie. Je souhaite avoir des précisions. Apparemment, c'est le Conseil Communautaire qui répondra par rapport à une nouvelle localisation à la CAF. Ce qui m'étonne, c'est que dès lors que la Ville de Chelles ne serait plus adhérente à la Communauté d'Agglomération, je ne vois pas pourquoi la Communauté d'Agglomération prendrait en charge la construction de cet équipement. Cela signifie que c'est un équipement qui reviendrait à la charge pleine et entière de la Commune de Chelles.

Ce sont toute une série d'inquiétudes qui doivent être posées, parce qu'au-delà de la SEM qui apparemment est votre sujet récurrent depuis le début du mandat, je me pose les questions de la sortie de la Ville de Chelles de l'agglomération, tant au niveau de la médiathèque que même du reliquat au niveau du marché ou de la voirie. Ce sont des questions de fond et ce sont des risques importants qui pèsent sur le devenir de la Ville de Chelles.

Par rapport au sous-préfet, vous considérez, c'est normal vous êtes là depuis neuf mois, tant la commune que la Communauté d'Agglomération ont rencontré le sous-préfet, quelquefois le préfet pour les plus mauvais élèves, concernant la situation financière d'une commune et les difficultés. Je rappelle, et je le dis d'une manière très claire une nouvelle fois que si le ratio d'endettement n'est pas obligatoirement bon, il n'est pas détérioré par rapport aux situations antérieures. C'était un choix de la municipalité d'investir et de privilégier l'emprunt et le recours aux subventions, vous faites fi comme le préfet et le sous-préfet, comme les ministres, des autres indicateurs qui sont les recettes de fonctionnement. Vous pouvez souffler, mais ce sont des réalités, vous pouvez le lire dans les documents. Le montant de la DGF et les coefficients de mobilisation du potentiel fiscal. Ce sont des choses qu'il faut aborder dans la discussion.

Je prends l'exemple d'une ville comme Meaux, le différentiel en matière de DGF, ce sont 10 millions d'euros, ce n'est pas rien. Lorsque l'on rencontre un sous-préfet, un ministre, on peut évoquer quand même la question. La Ville de Chelles, dès lors qu'elle n'a pas des recettes *ad hoc* en matière de dotation globale de fonctionnement depuis 40 ou 50 ans, avait usé, abusé du recours à la pression fiscale du ménage, ce qui explique qu'il y a une vingtaine d'années, les taux d'imposition étaient déjà très élevés.

Nous sommes satisfaits de voir ce soir que vous poursuivez la politique menée par les municipalités précédentes de ne pas augmenter les taux d'imposition. C'est un élément important dans nos discussions sur lequel nous pouvons arriver à nous rejoindre, comme nous pouvons discuter des plans d'économie dès lors qu'ils sont vus au travers d'une pluriannualité. Quand j'évoque les 5 millions supplémentaires, ils sont peut-être en plus cette année, ils ne le seront pas l'an prochain. Je ne pense pas que tous les ans nous allons pouvoir trouver un bel équipement à vendre. Cela veut dire qu'en matière d'investissement, qui est de 10 millions et non pas de 16 millions comme vous l'avez indiqué, Monsieur le Maire, puisque dans les 16 millions, il y a le remboursement de la dette en capital. L'investissement proprement dit est à hauteur de 10 millions, je souhaite là aussi, comme cela se faisait lors des précédentes mandatures que l'on ait un détail précis des investissements. Même si nous savons lire au bout de quelques années ce document, il ne donne pas le détail des opérations qui seront menées. Je regrette à cette occasion que cela n'ait pas été fait, comme je regrette également que la Commission des finances se soit tenue le même jour et à la même heure que le Conseil communautaire. Il est vrai que je participe aux deux et c'est plus facile d'avoir des absences. Je le regrette, mais je sais que Monsieur Segala participe également au Conseil communautaire. Veillez donc à ce que les uns et les autres puissent y participer et avoir des éléments précis sur les différents éléments du budget.

Je finirai sur les dépenses de personnel. J'ai eu des fonctions dans des administrations où la question s'est posée, mais elle s'est posée par rapport à l'informatisation, nous ne sommes pas de la même génération. Lorsque l'on a informatisé les services, des études ont obligatoirement été menées par rapport aux effectifs. Hélas, des diminutions ont été réalisées de manière transparente. Il s'avère que les services étaient au courant des postes qui allaient être supprimés. Ce que je demande, ce que nous demandons d'une manière prégnante, c'est de connaître précisément et non au coup par coup, les secteurs qui vont faire l'objet de suppressions d'emplois et les postes qui seront supprimés. Pourquoi ? Parce que l'on ne peut pas maintenir à un niveau équivalent d'une année sur l'autre les frais de personnel. C'est une inquiétude parce que le personnel est avant tout le service rendu à la population et à la Ville de Chelles depuis des années, je le répète, même si vous considérez que les dépenses de fonctionnement sont trop importantes, elles sont sensiblement inférieures à ce qui existe dans les villes de même importance. S'il y a une chose à retenir hormis l'endettement de votre côté, de notre côté ce sont des recettes inférieures aux moyennes et des dépenses de fonctionnement inférieures également aux moyennes. Toucher aux frais de personnel et aux dépenses de fonctionnement, cela aura obligatoirement à terme des conséquences sur le fonctionnement, voire l'existence même d'un certain nombre de services ».

Monsieur le Maire : « Merci, Monsieur Marion, pour ces précisions. Pour vous répondre, sur la réunion avec le sous-préfet, j'insiste que c'est une réunion exceptionnelle qui nous est demandée compte tenu de l'état de nos finances. Ce n'est pas pour vous blesser que je le dis, c'est la réalité. Ils nous ont alertés, parce qu'ils ont des logiciels qui permettent d'alerter quand les finances communales vont mal, vont dans le mauvais sens. Ce n'est pas pour vous nuire, c'est la réalité. Si j'en ai fait état, c'est de manière très consensuelle, c'est juste pour expliquer que cela existait ».

Monsieur Marion : « S'ils voulaient nous aider, ils nous donnent 5 millions ».

Monsieur le Maire : « Je passerai le message de votre part ! Si vous pouvez passer le message au gouvernement que l'on a besoin de 5 millions ! »

Monsieur Marion : « Nous l'avons fait en son temps et nous avons eu une réponse négative ».

Monsieur le Maire : « Réessayer, on ne sait jamais ! Ils vont peut-être plus vous entendre que moi ! De mon côté, j'essaye avec le sous-préfet !

Concernant Dalkia, comme d'ailleurs la géothermie, ce sont des renégociations qui sont liées aussi, et je parle sous le contrôle du directeur général des services, aux dérégulations du marché et des tarifs dérégulés. Cela ne me paraît pas surprenant, Monsieur Klein est à votre disposition, ainsi que la commission des finances pour vous répondre. Il n'y a pas de malice à ce sujet, c'est de la renégociation tout à fait légale et au contraire vertueuse qui nous permet d'économiser des sommes très sensibles dans le détail. Je ne les ai pas là, mais cela permet d'économiser des centaines de milliers d'euros.

Vous parliez d'Hossegor, même sans Hossegor et même sans le FCTVA, on arrive quand même à investir à un très bon niveau, supérieur à ce qu'il était précédemment, ce n'est donc pas juste maintenu artificiellement.

Quant au conservatoire, c'est la Communauté d'Agglomération, je le répète, qui est compétente en la matière. Et quant à son avenir, vous le savez comme moi, cela a été une réforme précipitée de la fusion des communautés de communes ou des communautés d'agglomération, nous avons du mal à y voir très clair sur la façon dont cela va se passer, sur le calendrier exact, vous le savez vous-même. Certains sourient dans la salle, mais ils

sont mal placés parce que c'est le gouvernement qui ne tient pas forcément ses engagements sur certaines choses. Nous ne savons pas exactement quand la carte du préfet sera revue, nous ne le saurons qu'en janvier ou février, parce qu'il y a beaucoup d'élus qui grognent à ce sujet. Nous ne savons pas exactement comment tout cela va se passer. Vous savez que nous avons émis un vœu pour rentrer dans le Grand Paris. Le premier ministre s'est engagé à revoir les délais, même au-delà de 2020, c'est une nouvelle « nouvelle », si j'ose dire, pour permettre à une métropole de grossir progressivement. Cela évolue au jour le jour, vous savez qu'une mission de préfiguration est sensée réécrire la loi, nous n'en savons pas beaucoup plus, nous n'en parlerons pas ce soir, cela ne sert à rien. Personne ne sait grand-chose à ce sujet.

Sur l'évolution des compétences et des nouvelles agglomérations, nous n'allons pas en parler ce soir non plus, mais nous sommes bien obligés d'avancer : nous ne connaissons ni le calendrier ni le périmètre, nous ne pouvons pas arrêter de vivre. La Communauté d'Agglomération qui vous affectionne tant a quand même des projets à mener, nous sommes bien obligés d'avancer. Il n'est donc pas idiot que la Communauté d'Agglomération avance sur le sujet du conservatoire. D'ailleurs le fait que nous ayons un petit peu de retard à « l'allumage » et sur la communication, c'est aussi lié à l'incertitude de l'avenir des agglomérations en général. Ce n'est pas un sujet qui ne concerne que Chelles d'ailleurs. Notre agglomération comme beaucoup est concernée par cela et certains projets se voient, non pas ajournés, mais retardés pour ces raisons-là. Vous disiez que c'est compliqué, mais nous partageons cette inquiétude. Ni le Département, ni la Région, ni même principalement les collectivités locales, les agglomérations et les villes, ne savent pas trop où ils vont, dans quel périmètre, avec quelles compétences et dans quel délai. C'est un peu compliqué pour tous.

Je pense que nous n'avons pas besoin de revenir là-dessus. Madame Guilloteau ».

Madame Guilloteau : « Monsieur le Maire, nous voyons bien que d'une façon ou d'une autre, vous êtes un politicien chevronné, votre parcours professionnel parle pour vous et vous revenez sans cesse, tout en prenant cette voix tout à fait douce, sur des considérations politiciennes, toujours en mettant en cause bien sûr le gouvernement alors qu'une réforme territoriale est nécessaire, tout le monde le sait sur le territoire et qu'elle n'est pas conduite dans des conditions difficiles. Bien sûr, cela met en insécurité pendant un moment, mais les choses vont se résoudre.

Par ailleurs, quand je vous écoute, la chanson d'Yves Duteil me revient sans cesse en tête : « *ce n'est pas ce qu'on fait qui compte, c'est l'histoire, c'est l'histoire, la façon dont on le raconte pour se faire valoir* ». En l'occurrence, du coup ce n'est pas Gérard Majax, mais c'est bien Garcimore, comme nous l'avons vu ce soir, qui est présent. Pourquoi ? Parce que l'autocongratulation alors même que l'on présente de l'affichage de la communication, de noircir le tableau, Monsieur Marion l'a répété à plusieurs reprises, vous ne remettez pas dans les rails, vous présentez un budget qui est supérieur à celui de l'année précédente. Il faut arrêter d'un côté de dire des choses et de l'autre de faire autrement. Il faut arrêter de prendre les gens pour des imbéciles. Si la situation était aussi difficile, des bijoux de famille, il n'y en aurait plus à vendre, d'accord ? La situation est difficile, nous le savons, il y a des contraintes, nous le savons, il y a des élus UMP comme Franck Riester qui sur son débat d'orientation budgétaire a eu le courage de dire : si c'était la majorité UMP, il y aurait des diminutions de dotation. C'est là aussi un constat à l'échelle nationale. J'y reviendrai toujours dans cette enceinte, parce que c'est une nécessité. Madame Saunier l'a répété, chacun doit faire des efforts partout. Nous sommes d'accord. À partir de là, nous faisons des choix. Là aussi nous sommes d'accord. Mais, pourquoi cachez-vous vos choix, clairement sécuritaires, derrière « on est obligé » ? Non ! Ce sont des choix. Affirmez-les, posez-les. Mais cessez de dire que la situation est aussi difficile. Elle l'est, d'accord, mais elle n'est pas aussi noire que vous voulez bien le faire croire. Nous aussi, nous avons été responsables, nous aussi nous

avons été courageux. Les ficelles de la com, on les connaît : on martèle et puis c'est la vérité. Pourquoi je souriais tout à l'heure par rapport aux « rumeurs », allez devant les médecins, allez chez les commerçants pour dire : regardez nos 5 millions, regardez la situation. Faire peur aux agents en leur disant que c'est de la faute de ceux d'avant si l'on est dans cette situation, cela suffit, il y a des limites.

Cela suffit. S'il y avait effectivement une tutelle, la chambre des comptes aurait reconnu et ce n'est pas ce qu'elle dit. Elle dit : attention. Et c'est vrai. C'est sans doute ce que va vous répéter le sous-préfet. Attention aux investissements. Dans ces cas-là, on limite les investissements. Si je fais rentrer de l'argent avec Hossegor, j'anticipe, je fais attention. Oui, je dois investir dans les écoles pour effectivement entretenir le patrimoine, on est bien d'accord. Mais, dans ce cas, je ne réinvestis pas tout d'un coup, surtout quand le FCTVA me donne une manne, au moins je respecte cela. Il y a de l'argent qui rentre, comme l'a dit Monsieur Marion, ce sera conjoncturel, ce ne sera pas structurel. Nous avons fait la même chose en son temps, en valorisant un patrimoine que l'on ne pouvait plus assumer qui est passé Marne-et- Chantier Habitat, je veux parler des logements des instituteurs. Nous l'avons fait et cela nous a servis à financer un certain nombre d'équipements du dernier mandat.

C'est dans l'ordre des choses, mais il faut cesser de jeter l'opprobre sur ce qui a été fait. Il y a eu une bonne gestion, il y a eu des choix d'investissements qui ont été parfois tendus, certes, mais il y a eu une bonne gestion. Vous ne pouvez pas revenir dessus, avec les mêmes agents derrière vous, parce que vous remettez tout le monde en cause dans ces cas-là, des choix ont été faits et ont toujours été assumés et sans jamais, Monsieur Marion l'a répété, augmenter les impôts.

Le fait qu'il y ait une concomitance entre votre arrivée et les efforts demandés aux collectivités, pas qu'à la collectivité Chelles, aux collectivités, c'est sûr que c'est difficile, c'est sûr que lorsque l'on est dans une ville qui a 10 millions de moins qu'une ville comme Meaux, parce que c'est comme ça, c'est historique. Je suis allée regarder les chiffres, c'est exactement cela, c'est vraiment 10 millions. On n'y peut rien, mais on peut au moins le prendre en considération et cesser de dire que... C'est une réalité. Pour aller dans le sens qu'a évoqué Monsieur Marion, pour que les choses soient claires et non pas sans cesse justement des sous-entendus. Cela suffit. Je lis la première ligne : « des ratios », même si on sait tous que les ratios, il faut les prendre pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire à l'instant T, « dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la population, valeur à Chelles 1 016,05 euros, moyenne nationale de la strate 1 209 euros ». Nous sommes 200 euros en dessous. C'est l'histoire, on n'y peut rien. Vous arrivez et vous produisez un budget de 76 millions d'euros, vous devriez être heureux, cela veut dire que les structures étaient là, que les bases étaient relativement solides, sinon vous ne le pourriez pas. Cela veut dire que c'est tout un travail qui a été effectué ces dernières années pour arriver à cela, que tout ce que vous avez pu mettre en route, que ce soit Dalkia, que ce soit Hossegor, etc., a été préparé.

Cessez de faire comme si nous nous étions comportés de façon totalement irresponsable.

Je terminerai par une citation, non pas socialiste, mais celle du Dalaï-Lama qui nous dit que « *Si tu veux connaître quelqu'un, n'écoute pas ce qu'il dit, mais regarde ce qu'il fait* ».

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup pour cette intervention. Je ne connaissais pas Garcimore. J'ai appris quelque chose aujourd'hui. Je ne connaissais pas non plus Gérard Majax ! Je suis désolé d'avoir une voix trop douce pour vous, Madame Guilloteau, on a la voix que l'on a ! Je vous jure que j'ai fait des efforts pour être mesuré, responsable et républicain ce soir. L'idée était vraiment de ne pas m'énerver comme la dernière fois. On va essayer de faire un budget avec un débat raisonnable. J'ai eu bon espoir quand nous avons eu un échange très intéressant avec Monsieur Athuil sur la tonte, je pensais qu'on allait

pouvoir dépassionnaliser le débat... Nous ne sommes sans doute pas assez chevronnés, la preuve je ne connaissais par Garcimore, néanmoins nous assumons nos choix, nous sommes parfaitement fiers de ce budget.

Le but n'est pas non plus de salir nos prédécesseurs sur leur budget. Le budget est ce qu'il est, la situation est difficile, elle s'ajoute à la situation des baisses des dotations. Nous n'allons pas revenir dessus. Je comprends que vous puissiez être vexée ou attristée de ce constat, il est là, tout le monde le fait, on est convoqué chez le sous-préfet pour parler de ce budget, la situation de la ville n'est pas si joyeuse que cela. Nous ne sommes pas les seuls à faire ces choix-là. C'est une situation dramatique, tout le monde le reconnaît, nous n'allons pas revenir dessus. Il ne faut pas le prendre personnellement, Madame Guilloteau, ce n'est pas le but.

Sur la baisse de l'aide aux collectivités, reconnaissez quand même que je n'ai pas manqué de dire, puisque vous me l'aviez fait remarquer une fois à un conseil, que si le camp que nous représentons ici avait été au pouvoir, il y aurait sans doute eu des baisses de dotation, je l'ai reconnu lors du Débat d'Orientation Budgétaire, je vous invite à regarder. J'ai même rappelé qu'il ne nous appartenait pas dans cette assemblée d'en faire un débat politique. Je pense avoir été très courtois et républicain en la matière, donc ne me reprochez pas de ne pas l'avoir dit, je n'ai pas trop de leçons à recevoir à ce sujet. Je pense que nous essayons de mener le débat en bonne intelligence dans cette assemblée. Ne m'accusez pas à ce sujet, ce n'est pas très sympathique de votre part. Je vous le dis sans méchanceté. Je pense avoir été vraiment responsable en la matière. Nous avons reconnu que les collectivités, et je l'ai reconnu dans la presse, devaient aussi contribuer à l'effort national. Je ne revenais pas débattre là-dessus.

Néanmoins, nous devons faire des efforts aussi parce que vous ne les avez pas faits, peut-être aviez-vous des pistes et qu'avant les élections ce n'est pas toujours simple de les mettre en pratique, je le reconnais. Effectivement, il y a souvent des élections et elles changent souvent de dates, on a eu du mal à fixer ces dates-là. Sur le calendrier de la réforme territoriale, tout le monde le reconnaît, gauche et droite réunies, vous pourriez le reconnaître, l'AMF l'a traduit en disant que c'était un peu compliqué de mener cette réforme au pas de charge sans savoir où l'on va. La parole et le travail des élus sont souvent bafoués en la matière. Tout le monde peut le reconnaître au-delà des clivages politiques. Monsieur Philippon ».

Monsieur Philippon : « Merci, Monsieur le Maire. Vous le savez très bien, Madame Guilloteau, Monsieur Marion, j'ai eu l'honneur de participer déjà à deux mandats. À chaque fois qu'avec notre groupe nous parlions des ratios, vous nous avez gentiment renvoyés en disant que c'était là, parce qu'il fallait que ce soit là, mais ce n'est pas tellement ça dont il faut tenir compte... Ce soir, cela a changé, c'est vous qui êtes dans l'opposition, il faut en tenir compte. Quand on prend des ratios, on les prend tous. Vous en avez pris un parce qu'il vous arrangeait, moi je vais en prendre un autre. C'est le 5 : encours de la dette sur population 1 375,33 euros pour Chelles, moyenne nationale 1 088 euros. Chacun prend ce qui l'arrange, moi j'ai pris le mien ».

Monsieur le Maire : « Comme quoi les chiffres... Guillaume Segala, vous voulez intervenir ? »

Monsieur Segala : « Merci, Monsieur le Maire. Nous avons déjà eu le Débat d'Orientation Budgétaire le mois dernier, donc nous n'allons pas revenir sur la situation, nous en avons déjà parlé, les chiffres... J'ai quelques éléments à apporter à Monsieur Marion.

Vous avez raison, Monsieur Marion, je vous l'avais déjà dit la dernière fois, notre ville est moins bien pourvue que d'autres villes en matière de dotation, etc., ce qui rend la situation

bien plus délicate et malheureusement, nous devons faire avec. Peut-être que le maire de Chelles et le député de la circonscription pourraient faire une démarche conjointe auprès du ministre de l'Intérieur, comme en ce moment tout change, et voir si les dotations peuvent être reversées à la Ville de Chelles. Ce ne sera pas fait, je vous le dis en toute honnêteté, mais tant que ce ne sera pas fait, nous sommes obligés de faire avec ce budget restreint. Malheureusement, nous sommes obligés de faire des économies. Ce que je vous propose, c'est de travailler ensemble, vous avez dix-neuf ans d'expérience, Monsieur Marion, dans cette commune et vous maîtrisez très bien le M14 parce que j'ai vu que vous étiez à l'aise pour naviguer entre les lignes. Vous pouvez nous donner des idées et je ne prendrai jamais aucun plaisir à taper dans la masse salariale, ce n'est pas ma vocation, je ne suis pas ?, nous ne sommes pas venus pour cela, nous sommes venus pour réaliser des projets. Si vous avez des bonnes idées ou si vous avez des choses auxquelles vous pensiez pendant vos mandats et que vous n'avez pas pu réaliser, mais travaillons ensemble, je vous le dis vraiment en toute honnêteté et avec beaucoup d'humilité parce que je suis persuadé ne pas avoir la vérité.

Sur Dalkia, j'espère que les services techniques et le prestataire connaissent leurs chiffres et ne nous disent pas n'importe quoi. Mais, vous avez raison sur une chose, quand on vote un budget en décembre, il faut que dans l'exécution budgétaire ce soit tenu et maintenu. C'est ce que je disais la dernière fois, on a mis en place un suivi, parfois un peu contraignant d'ailleurs, les services ne sont pas toujours contents, pour faire en sorte que les dépenses soient tenues. Si je vote aujourd'hui un budget de 60 millions en fonctionnement et j'arrive à 65 en dépenses dans six mois, cela ne va pas être terrible. Je vous donne un exemple : en 2014, il avait été voté un budget de dépenses de fonctionnement autour de 56 millions, finalement ce sont 59 millions que nous avons dû ouvrir pour faire face aux dépenses engagées, notamment en masse salariale, en personnel. C'est très simple, on va faire en sorte non pas de voter un budget pour se faire plaisir, mais de le tenir aussi et de mettre derrière des actions concrètes.

Je voulais revenir sur les cessions. Pourquoi, on a 5 millions de plus ? Parce que l'on vend Hossegor et ce sont 5 millions de plus qui viennent s'ajouter au budget. Ce qu'il faut voir derrière la cession, ce n'est pas tellement l'argent qui rentre, c'est ce que l'on en fait. Si demain on vend des logements, et vous l'avez fait pendant trois ans, de 2010 à 2012, à Marne-et-Chantereine Habitat, est-ce que chaque euro de ces logements a permis d'investir pour les Chellois ou bien ils ont contribué à rembourser la dette ? Nous nous engageons là-dessus et nous avons fait l'effort sur la section de fonctionnement. Chaque euro de la cession d'Hossegor servira pour investir pour les Chellois, et c'est important, ce n'est pas la même démarche intellectuelle puisque cette cession ne sert pas à financer le passé, elle sert à financer l'avenir.

Je voulais vous dire aussi, Madame Autreux, vous avez parlé de Marne-et-Chantereine, vous avez parlé des logements et donc de Marne-et-Chantereine Habitat, et Madame Guilloteau, vous avez parlé d'une politique sécuritaire. J'ai un petit retour à vous faire en tant que président de Marne-et-Chantereine Habitat, j'ai vu des administrateurs et d'autres personnes qui sont avec moi à la Commission d'attribution des logements, nous avons à Schweitzer Laennec plusieurs logements, certains viennent d'être rénovés d'ailleurs et quand nous devons attribuer un logement, personne ne veut y aller, pourtant ce n'est pas les loyers les plus chers, personne ne veut y aller et les gens veulent même en partir pour des problèmes de sécurité. Qui va dans ces logements ? Les plus fragiles, ceux qui n'ont pas le choix. Les parents célibataires, qui savent très bien que c'est très long pour avoir un logement social et même si ce n'est pas le quartier qui leur plait le plus, il faut y aller ; les personnes handicapées qui ont des ressources malheureusement très faibles. Là où il y a de la fragilité, on va remettre de la fragilité.

L'idée n'est pas celle-là : tout le travail et le partenariat avec la ville et les autres acteurs, notamment les bailleurs, c'est que l'on fasse ensemble que cela vive bien. Que fait-on sur Schweitzer Laennec avec le bailleur ? et avec la police municipale ? On met la sécurité, mais on ne fait pas que cela. On a engagé une association pour recréer du lien social, on met à disposition – les travaux sont en cours – un local. On fait en sorte qu'il y ait une vie de quartier et que l'on puisse dialoguer avec le locataire et que les seuls échanges que l'on ait ne soient pas seulement avec les délinquants, ce qui était le cas jusqu'alors. Que va-t-on donc faire dans ce quartier, on va mettre des caméras financées par le bailleur. Cela ne coûte pas un centime à la ville et les images iront sur le CSU de la ville. Nous allons faire en sorte aussi que les gens vivent mieux là-bas, que ce soit plus attractif et que des gens veuillent revenir dans ce quartier. J'ai toujours été persuadé que ce qui marche pour casser la fragilité, c'est la mixité et aujourd'hui dans ce quartier, il n'y a pas de mixité. Si la politique sécuritaire, c'est de faire en sorte de rendre un quartier plus sympathique, de faire en sorte que des gens puissent sortir sans la peur au ventre, sans avoir peur de voir leur voiture cassée, sans avoir peur de se faire enquiquiner, voire violenter, quand ils reviennent avec leurs courses dans le hall de l'immeuble, pour moi ce n'est pas cela la politique sécuritaire, c'est rendre un peu de dignité aux gens, simplement.

Il ne faut pas mettre des mots, comme vous le disiez Madame Guilloteau, pour faire peur, pour salir. Non ! D'ailleurs, c'est une discussion que nous avons eue avec Madame Pereira avant les élections, on ne va pas mettre un char au bout de votre rue ! Je m'en souviens, parce que vous m'aviez dit que vous aviez peur pour vos enfants si on gagnait les élections ! Ne vous inquiétez pas ! Ce n'est pas la solution, on n'est pas complètement fou.

Pour conclure, derrière tous ces mots-là, ce n'est pas que de la com, il y a une vraie fragilité, il y a une vraie désespérance. Sur la sécurité, il ne faut pas se mentir, on ne peut pas dignement, en tant qu'élu républicain, regarder des gens dans leur souffrance et s'en laver les mains.

Sinon, je n'ai rien de spécial à vous dire. Le bailleur Marne-et-Chantier Habitat travaille très bien avec la Ville et si cela vous intéresse, nous pourrions de manière assez récurrente, avec les administrateurs, faire un point de l'activité, parce que c'est un partenaire essentiel sur le logement social sur la commune et sur l'agglomération ».

Monsieur le Maire : « Merci, Monsieur Guillaume Segala pour ces précisions. Nous pouvons étendre le débat. Madame Pereira ».

Madame Pereira : « Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je ne me souviens pas avoir tenu ce genre de propos, notamment pour mes enfants, je n'ai qu'une fille ! Par rapport à la politique de la sécurité, je n'ai pas peur de ce mot. Non, il ne me semble pas avoir tenu ce genre de propos, ni contre la municipalité actuelle ni contre vous.

Par rapport justement à la politique de sécurité, je vais rebondir sur les propos de Madame Autreau. Effectivement, pour les éducateurs de rue, Monsieur le Maire a salué en son temps au début de son mandat les efforts faits par les espaces socioculturels dans le cadre de la prévention et un travail dans le cadre de l'espace socioculturel Jean Moulin a été fait avec les éducateurs de rue. Il y a eu des résultats, bien évidemment, c'est louable et c'est regrettable, me semble-t-il, qu'il n'y ait plus d'éducateurs de rue ».

Monsieur le Maire : « Merci pour cette précision. Madame Ferri ».

Madame Ferri : « Mon intervention ne concerne pas forcément le budget, mais je voudrais répondre à Monsieur Segala et à vous-même en particulier, Monsieur le Maire. Vous n'arrêtez pas de citer toujours en exemple les Coudreaux pour la sécurité. Les Coudreaux, comme vous l'avez dit, c'est un petit village, on s'y sent bien. Les Coudreaux, ce n'est pas

que Schweitzer-Laennec. Que l'on fasse beaucoup pour Schweitzer-Laennec, je suis d'accord, que l'on fasse également ce qu'il faut pour Corot, je suis d'accord, j'y habite depuis 1981, il y a aussi ici des personnes présentes qui sont aux Coudreaux. Les Coudreaux, ce n'est pas le coupe-gorge, on ne sort pas la peur au ventre. Arrêtez de faire peur, parce qu'il y a d'autres Coudrésiens qui sont là et vous dévalorisez notre quartier, vous dévalorisez le site où nous habitons. Donc, je dis : arrêtez ! Faites ce qu'il y a à faire, mais arrêtez de dire qu'il y a la peur au ventre ou alors donnez-moi des chiffres. Merci ».

Monsieur le Maire : « Je crois que l'on va arrêter le débat. Madame Ferri, je ne vais pas vous citer les chiffres. Pour votre information, vous savez que je fais mes permanences régulièrement aux Coudreaux, et même lorsque je ne suis pas aux Coudreaux, durant la moitié de mes permanences, ce sont les Coudrésiens qui viennent me voir. Je ne vous dis pas cela pour polémiquer, on n'est pas obligé de me croire... Je prends ma voix d'Yves Duteil si vous voulez... La vraie difficulté, c'est qu'il y a un vrai sujet de sécurité aux Coudreaux, ce n'est pas moi qui l'invente. Il y a un vrai problème d'incivilité et d'insécurité aux Coudreaux. Au niveau des chiffres, vous avez les demandes de mutation de logement. Nous n'allons pas polémiquer, ce n'est pas le sujet. Il ne faut pas baisser les bras, ni se voiler la face, les problèmes de sécurité aux Coudreaux existent, mais ils sont vraiment différents de ceux qui existent en centre-ville qui concernent davantage de la délinquance de passage, il y a la gare (cambriolages, etc.), aux Coudreaux, c'est une délinquance plus installée. Vous le savez très bien, parce que comme moi, vous êtes attachée à ce quartier et comme moi vous le connaissez bien.

Vous avez raison, il ne faut pas dévaloriser le quartier, c'est important, mais d'un autre côté, il ne faut pas se voiler la face. Nous le savons très bien, ce quartier souffre de difficultés de sécurité, il faut agir pour cela. D'ailleurs, dans le cadre de l'installation de caméras de vidéosurveillance, les Coudreaux seront concernés en priorité pour ces raisons-là. Je vous jure que d'une manière vraiment physique, on s'en rend compte à travers les permanences de quartier que j'organise toutes les semaines et je reçois beaucoup de Coudrésiens qui sont inquiets sur ce domaine-là.

Je clos le débat sur ce sujet, mais je voulais quand même vous en faire part, même si j'ai compris la sincérité de votre intervention qui est légitime.

Je propose que nous passions au vote. Monsieur Marion ».

Monsieur Marion : « Une mise au point très rapide. Hélas, il n'y a pas dix-neuf ans que je siége dans cette enceinte, cela me rajeunirait ! Il y a trente-huit ans...

La proposition qui a été faite d'effectuer une démarche commune concernant la faiblesse des recettes et des concours de l'État pour la commune entre le député et le maire me paraît une bonne chose. Cela n'avait pas pu être fait en son temps pour des raisons diverses et variées. Je propose que l'on écrive ensemble un dossier sachant que les pièces de l'ancien dossier doivent être encore en mairie de Chelles. C'est la même chose pour la réponse de l'ancien ministre de l'Intérieur. Parce que 10 millions, ce n'est pas anecdotique.

Le dernier point, c'est une mise au point, parce que je crois que l'on se méprend quelquefois sur des propos des uns et des autres. Nous avons toujours considéré de bonne gestion d'emprunter pour réaliser des équipements structurants qui profiteront à plusieurs générations. Aujourd'hui, le fait que les emprunts soient limités à quinze ans au lieu de vingt ans, le fait que pour certains équipements cela mériterait même un emprunt à trente ans pour donner un peu plus de marge de manœuvre à nos communes, c'est très regrettable.

Aujourd'hui, la gestion d'une commune, ce n'est pas simplement une gestion comptable, c'est une gestion aussi des besoins, des enjeux d'une période et des enjeux de l'avenir, tout

en faisant référence au passé. Il faut aussi que les communes aient les marges de manœuvre financières nécessaires pour pouvoir équiper dans de bonnes conditions la ville ».

Monsieur le Maire : « Merci pour ces précisions. Je salue la main tendue sur la démarche avec le Député Bréhier, on se calera , Yannick Klein et Monsieur Boiteux sont à disposition. Je partage votre opinion sur l'emprunt, même si je trouve qu'il est excessif à Chelles et que le surendettement est important, l'emprunt n'est pas toujours synonyme de mauvaise gestion. La Caisse des Dépôts est en train de proposer des produits, en lien avec l'État, pour allonger les durées d'emprunt sur des taux intéressants. C'est un autre débat que vous pourrez avoir en Commission des Finances.

Si tout le monde en est d'accord, je vous propose de passer au vote de cette délibération. Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le Budget Primitif 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes,
- d'approuver le présent budget par nature au niveau du chapitre budgétaire pour la section de fonctionnement, à l'exception du chapitre 657 qui fait l'objet d'un vote spécialisé, et au niveau du chapitre budgétaire pour la section d'investissement.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Les groupes Unis pour Chelles et Front de gauche votent contre. Qui vote pour ? Le reste du Conseil Municipal, je vous remercie ».

[Comme annoncé en séance, le projet de déclaration du Groupe Front de Gauche, remis sur table, est annexé à ce compte rendu]

Déclaration des élus « Chelles-Citoyenne : « Depuis longtemps déjà les élus communistes et Front de gauche ont dénoncé la baisse régulière et continue des ressources des collectivités compte tenu des responsabilités toujours plus importantes qui leur ont été transférées et qu'elles assument au service de la population. Un phénomène qui pénalise à fortiori les communes qui, comme notre ville ces deux dernières décennies, font preuve de volontarisme, construisent des logements, des crèches, des écoles, des équipements sportifs ou culturels... Une logique qui handicape plus encore les villes qui, là aussi comme Chelles, disposent d'un potentiel fiscal limité.

Ce n'est donc pas sans raison que nous avons incriminé les politiques menées par les différents gouvernements, et tout particulièrement « sous » Nicolas Sarkozy. Mais nous confessons qu'avoir, à juste raison, crié au loup pendant des années, nous laisse aujourd'hui démunis pour alerter avec suffisamment de force les populations sur l'ampleur du plan d'économie qui est exigé d'elles, des conséquences que vont avoir les différentes baisses de dotations et subventions sur notre ville, sur nos vies. Rien qu'en dotation globale de fonctionnement (DGF), ce sont 17 millions d'euros sur le mandat qui seront prélevés, au dire de l'audit financier commandé par la municipalité. Cette baisse de ressources aura directement pour conséquence soit la réduction des services à la population, soit la contribution directe des chellois, par l'augmentation de la fiscalité et/ou l'accroissement des tarifs municipaux comme ce budget primitif le propose.

La perte ne se limitera pas à cette baisse des dotations. En cascade, derrière, ce sont autant de subventions en moins pour financer des équipements. En effet, l'appauvrissement organisé de l'État, des régions et des départements va accélérer ce phénomène, ce dont le projet de budget témoigne d'ailleurs. Cette baisse de ressource, se traduit également par la mise en œuvre d'une politique irréversible de cession massive des biens de la ville. Alors que le siècle qui s'ouvre nous impose des défis inédits, comme celui de la transition écologique, celui d'un monde de la connaissance partagée et de l'émancipation par le plus haut niveau de culture commune, tous les leviers pour les relever nous sont ôtés. Que ce

soit en coupant la manne des finances publiques, ou en noyant les communes et leurs habitants dans des mastodontes, comme les intercommunalités géantes ou grand paris métropole, tout est fait pour générer fatalisme et résignation des élus locaux et des populations

Et cet effort considérable exigé de nous, pour financer le soutien aux entreprises, de l'aveu même du ministre de l'économie, Emmanuel Macron, est d'ores et déjà un échec. La masse des exonérations fiscales et autres dispenses accordées aux entreprises, et singulièrement aux plus profitables, ne fléchira pas d'un millimètre la courbe du chômage. Il n'est pas besoin d'ailleurs d'être grand clerc pour le deviner : ce sont ces politiques de cadeaux fiscaux qui inspirent l'essentiel des politiques de l'emploi depuis 30 ans, avec le résultat qu'on sait. Dans notre département, alors même qu'on s'appête à nous « sucrer » près d'un million et demi de DGF dans ce budget municipal, ce sont, cette année, 100 millions d'euros en Crédit impôt compétitivité emploi (CICE) qui ont été versés aux entreprises. Avec comme résultat, la destruction en Seine-et-Marne de plus de 5.000 emplois. Quel échec !

Alors, face à cette situation, il est deux attitudes. Celle qui consiste à plier le genou devant des exigences du dogme libéral, à couper de-ci de-là dans les budgets sans se soucier des conséquences pour les populations. C'est la méthode, sans surprise, qu'a choisie la nouvelle municipalité dès le premier jour de son mandat. En effet, jusqu'à présent, la casse des services publics et la baisse de la dépense publique étaient la marque de fabrique de la droite.

Nous en retrouvons l'esprit et la lettre dans ce budget : fermer les crèches au mois d'août, réduire les moyens des écoles, les classes découvertes, vendre les « bijoux de famille » comme nos centres de vacances pourtant rénovés, suspendre l'effort de construction de logement pour tous, de création d'équipements répondant aux besoins de la population, augmenter injustement les tarifs municipaux pour l'ensemble des quotients municipaux et pour l'ensemble des prestations, casser un lieu d'éducation populaire ouvert aux formes de création contemporaines, briser l'élan d'une politique jeunesse novatrice, en supprimant par exemple l'équipe de prévention spécialisée, etc...

En se cachant derrière ce manque de ressources, qui sert utilement la volonté affichée par la municipalité de conserver l'illusion d'une ville à la campagne où rien ne bouge, la machine à concasser les services et les ambitions pour Chelles est en marche. Il n'est au fond qu'un seul domaine pour lequel la municipalité n'applique pas l'austérité budgétaire : l'accroissement du volume des indemnités d'élus qui augmente de 40 000 euros...

Il est pourtant une autre voie. Elle n'est pas miraculeuse car elle ne créera pas dans l'instant les euros qui vont faire défaut. Cette autre voie, cette autre méthode est d'une modernité qui échappe aux élus qui pensent la mobilisation citoyenne, au pire comme un contretemps désagréable, au mieux comme une opération de communication.

La population chelloise doit être informée du « harakiri » qui est exigé d'elle. Elle a le droit d'en comprendre les motifs et les aboutissants. Elle doit être associée aux décisions qui impacteront son quotidien. Le vote émis en mars dernier ne peut être compris comme un chèque en blanc à cette nouvelle municipalité. Les chellois ont leur mot à dire sur ces orientations, voire même pouvoir les contester s'ils le jugent nécessaire, le faire savoir en tout lieu utile, avec l'appui des élus locaux. Et puisque la comptabilité des collectivités locales ne nous laisse pas d'autre choix que de voter un budget à l'équilibre, il eut été utile que la population soit associée aux choix de réduction provisoire de la dépense publique, pour qu'ils impactent le moins possible la défense de l'intérêt général et des populations les plus fragiles. La modernité politique et démocratique serait de ce côté. L'occasion est une fois de plus ratée.

C'est pourquoi, parce qu'il fait l'impasse sur cet indispensable échange avec la population, parce qu'il témoigne d'orientations qui font peser indistinctement sur la population un effort disproportionné et injuste, parce qu'il renonce à un recours équilibré à l'emprunt permettant de financer à long terme les équipements qui survivront à notre génération, et qui sont utiles

pour répondre aux besoins, les élus Front de gauche de la liste «Chelles-Citoyenne » voteront contre ce budget qui ne répond pas aux enjeux de solidarité et de développement pour notre ville et ses habitants. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A la majorité absolue des suffrages exprimés (36 pour, 9 contre)

ADOpte le Budget Primitif 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 76 363 969€, ainsi que ses annexes.

APPROUVE le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre budgétaire pour la section de fonctionnement à l'exception du chapitre 657 qui fait l'objet d'un vote spécialisé
- au niveau du chapitre budgétaire pour la section d'investissement

3) Tarifs municipaux 2015

Monsieur le Maire : « Je redonne la parole à Guillaume Segala ».

Monsieur Segala : « Merci, Monsieur le Maire. Concernant les tarifs municipaux, vous retrouvez le détail sur les pages de la présentation du Conseil Municipal.

Nous n'avons pas souhaité augmenter énormément les tarifs municipaux. En revanche, ils augmenteront très régulièrement pour suivre l'inflation et un petit peu plus sur certains aspects vu le contexte financier de la ville.

Je tiens à vous dire que pour tout ce qui concerne les prestations fondamentales (restauration scolaire, accueils de loisirs, etc.) nous avons souhaité que les taux ne varient pas de plus de 2 à 3 % maximum. Nous avons étudié ces tarifs par rapport aux communes aux alentours et nous nous sommes rendu compte que nous étions majoritairement en dessous des tarifs par rapport aux autres communes. En revanche, nous avons tenu à faire en sorte que l'augmentation soit répartie sur le haut du tableau et pas sur les tranches les plus faibles pour faire en sorte que les plus fragiles soient moins impactés de par leur budget familial plus restreint.

Pour vous donner quelques exemples, il y aura une augmentation des tarifs de location de salles, notamment pour les copropriétés et pour les syndicats de copropriétés. Il va y avoir également un principe de facturation pour les associations chelloises qui perçoivent des droits d'entrée.

En revanche, pour les associations chelloises, le tarif des locations est diminué de près de 500 euros pour que ce ne soit pas trop dur pour elles.

Pour les familles qui n'ont pas fait leur justification de ressources, nous avons souhaité qu'elles payent un prix forfaitaire de 5,35 euros de l'heure. Ce n'est pas le montant maximum, c'est un montant moyen par rapport à tous les prix qui sont constatés pour tous les Chellois.

Il y aura une augmentation de droits de voiries de 5 % et une augmentation substantielle des créations des entrées charretières, s'agissant de prestations d'entreprises.

En revanche, il y a des prestations qui n'augmentent pas : les droits et taxes pour le fonctionnement des cimetières, les photocopieurs en mairie utilisés notamment au logement, les études surveillées et le stationnement réglementé.

Si vous avez des questions, je peux y répondre ».

Monsieur le Maire : « Merci, Monsieur Segala. Il s'agissait de procéder comme précédemment, et nous saluons l'action précédente, et d'avoir une augmentation mesurée. Ce pourcentage est souvent compliqué à dire, parce que lorsqu'il y a des centimes, c'est très difficile d'avoir des taux de variation, l'idée est de se maintenir autour de 2 %, entre 1,5 et 2,5. Je pense que vous avez peut-être des questions précises auxquelles il pourra être répondu ici ou en commission ».

Madame Ferri : « Page 12, location de salles municipales : est-ce véridique ou y a-t-il une erreur ? Vous passez pour les copropriétaires de 18 euros à 150 euros et pour les copropriétaires non chellois de 36 euros à 300 euros ».

Monsieur le Maire : « C'est pour les syndicats de copropriété, cela ne touche pas les Chellois, il s'agit des entreprises. Cela a un vrai coût et parfois ils facturent même plus que ce qu'ils louent ».

Monsieur Athuil : « C'est vrai que la plupart du temps, ce sont des syndicats de copropriétés. En revanche, il y a des copropriétés chelloises qui gèrent en interne leur copropriété et je pense qu'il va falloir faire un geste différent ».

Monsieur le Maire : « Je suis d'accord avec vous, nous allons leur appliquer le tarif « association chelloise » classique. C'est une bonne remarque et je demande à ce que ce soit noté. Lorsque c'est une entreprise, cela se justifie d'augmenter le tarif pour ne pas augmenter le tarif pour les Chellois. C'est une bonne remarque et nous la prenons bien volontiers. Si ce n'était pas assez clair, autant que ce le soit maintenant et le Conseil Municipal le décide, si vous en êtes d'accord. Je vous remercie. Madame Pereira ».

Madame Pereira : « J'ai une petite remarque par rapport au cinéma. Vous voyez que dans différents cinémas, il y a un tarif spécifique par rapport au moins de 14 ans, c'est 4 euros. Je vois que l'on était à 4,90 euros et que l'on passe à 5,10 euros. N'y aurait-il pas un effort à faire pour être aligné aux autres cinémas qui font un tarif spécial à 4 euros pour les moins de 14 ans ? »

Monsieur le Maire : « Votre remarque n'est pas dénuée de bon sens. Je propose que l'on en parle avec Madame Thomas en commission culture et en lien avec le cinéma Cosmos pour l'année prochaine. Il faut y réfléchir, je n'ai pas de désapprobation dans l'immédiat. Y a-t-il d'autres remarques ? [Non]. Je propose que nous passions au vote pour :

- Fixer les tarifs municipaux en référence au document annexé à la présente délibération.
- Fixer la date d'effet du quotient familial 2015 et de l'ensemble de ces tarifs au 2 janvier 2015.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la mise en œuvre de ces tarifs.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Les groupes Unis pour Chelles et Front de gauche sont contre et un vote pour, pour le reste du Conseil Municipal. Je vous remercie ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A la majorité absolue des suffrages exprimés (36 pour, 9 contre)

FIXE les tarifs municipaux en référence au document annexé à la présente délibération.

FIXE la date d'effet du quotient familial 2015 et de l'ensemble de ces tarifs au 2 janvier 2015.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la mise en œuvre de ces tarifs.

4) Avance sur les subventions versées aux associations et organismes

Monsieur le Maire : « Je repasse la parole à Guillaume Segala ».

Monsieur Segala : « Je pense que la note se suffit à elle-même, à moins que vous ayez des remarques particulières. C'est assez bien présenté et comme il y a un tableau, c'est facile à lire ».

Monsieur le Maire : « Pas de remarque particulière ? *[Non]*. Je propose que nous passions au vote. Je pense qu'il y a unanimité ? Très bien, je vous remercie pour eux ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (45 pour)

DECIDE d'inscrire au budget de l'exercice 2015 des subventions au moins égales à ces montants pour les associations et organismes considérés.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent aux subventions de l'exercice 2015 pour ces organismes bénéficiant d'une avance de subvention.

5) Admissions en non-valeurs et en créances éteintes des produits communaux

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Guillaume Segala ».

Monsieur Segala : « Je ne vais pas vous faire le coup deux fois... Si, je peux ?! La note se suffit à elle-même ! »

Monsieur le Maire : « Y a-t-il des remarques particulières ? *[Non]*. Il y a l'unanimité, j'imagine, sur ce point ? Je vous remercie ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (45 pour)

DECIDE des admissions en non-valeurs pour un montant de 31 044,25 € et en créances éteintes pour un montant de 8 045,17 €.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune.

6) Demande de prorogation de garantie d'emprunt par la Société d'Economie Mixte Marne-et-Chantereine Chelles Aménagement (M2CA)

Monsieur le Maire : « Nous n'allons pas refaire le débat sur le sujet. Guillaume Segala ou François-Xavier Binvel, vous avez peut-être des remarques particulières ».

Monsieur Segala : « Pour le coup, la note se suffit vraiment à elle-même puisque c'est la même délibération que nous avons prise il y a quelques mois, puisque le prêt n'a pas encore été contracté. On demande que la ville se porte une nouvelle fois garante, rien de spécial ».

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ou des demandes de prise de parole ? *[Non]*. Je propose que nous passions au vote. Merci de noter que les administrateurs ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Unanimité des présents et de ceux qui ont pris part au vote. Je vous remercie ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (40 pour)

AUTORISE l'émission du cautionnement solidaire, pour le compte de la Société Anonyme d'Economie Mixte Marne et Chantereine Chelles Aménagement (M2CA), au profit de la banque Crédit Agricole Brie Picardie, pour sûreté du remboursement de l'emprunt d'un montant de 1 031 437,76 € ci-dessus indiqué, et ce, à hauteur de 80 %, dans les termes des actes de cautionnement tels qu'indiqués ci-dessus, à savoir :

- Echéance : 31 janvier 2015
- Remboursement du capital et intérêts : « in-fine »
- Taux d'intérêt annuel variable : 3,2880 % l'an
- Frais de dossier : 500 €
- Taux effectif global indicatif sur la base de l'indice précisé en exposé : 4,1651 % l'an

AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir aux actes s'y rapportant.

JURIDIQUE ET PATRIMOINE

7) Avenant n° 4 à la convention d'intervention foncière entre l'Etablissement Foncier Public d'Ile-de-France, la Commune de Chelles et la Communauté d'Agglomération Marne-et-Chantereine

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Monsieur François-Xavier Binvel ».

Monsieur Binvel : « C'est une délibération que l'on a déjà prise au Conseil Communautaire comme c'est une convention tripartite signée en 2007, avec des avenants en 2012 et 2013. Il vous est proposé d'approuver un nouvel avenant qui porte jusqu'au 30 juin 2016. Ce nouvel avenant va nous permettre aussi de réfléchir à notre collaboration avec l'Établissement

Public Foncier d'Ile-de-France. Bien entendu, nous ne pouvons pas arrêter cette convention puisqu'aujourd'hui l'EPPFIF porte 3 millions d'euros à peu près de fonciers sur les anciens terrains Hertz et 6 millions environ sur les terrains Castermant ».

Monsieur le Maire : « Merci, Monsieur Binvel. Nous devons passer au vote pour approuver cette délibération. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Unanimité, je vous en remercie ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (45 pour)

APPROUVE l'avenant n° 4 à la convention d'intervention foncière entre l'Etablissement Foncier Public d'Ile-de-France, la Commune de Chelles et la Communauté d'Agglomération Marne et Chantieraine.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant n° 4.

8) Fixation du tarif de location du parking Bazin

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Monsieur Mamou ».

Monsieur Mamou : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir chers collègues. Comme vous le savez, la facilité de stationner dans le centre-ville est une priorité pour le commerce local. Nous avons déjà créé 100 places autour du marché, ce qui rencontre un franc succès, pour répondre à la demande des acteurs économiques et de leur clientèle. Nous poursuivons la recherche de la valorisation des places disponibles par l'installation de 15 places qui permettront de libérer du stationnement pour la clientèle autour de la gare.

La note qui vous est présentée, je pense, se suffit à elle-même. Il vous est donc proposé, considérant que distance est faite à la Ville de Chelles de solliciter l'avis des Domaines,

- de fixer le montant du loyer à 30 euros par emplacement et par mois,
- de fixer le montant de la caution à 15 euros pour la fabrication de la clé du portail,
- de donner pouvoir au Maire pour organiser les modalités pratiques de la mise en location et de l'attribution des places et de signer tout document afférent à ces modalités,
- de dire que les crédits sont prévus au budget de la commune.

Je reste à votre disposition si vous avez des questions ».

Monsieur le Maire : « Madame Autreux ».

Madame Autreux : « Vous avez bien dit, Monsieur Mamou, « faciliter la clientèle » alors que ce parking sera réservé, je crois, pour les commerçants, c'est noté dans la note, 15 places de parking sur un espace public qui va devenir un parking privé, avec un coût important, 30 euros par mois, ce qui fait 360 euros par an. Je vous rappelle qu'au mandat précédent, nous avons fait un tarif préférentiel pour les commerçants et le personnel qui était à 130 euros à l'année en zone orange, donc qui était quand même assez accessible.

J'ai une autre question qui concerne l'attribution des places : comment va-t-elle être faite ? »

Monsieur le Maire : « Je redonne la parole à Alain Mamou qui va vous répondre ».

Monsieur Mamou : « Madame Autreux, je vais juste vous expliquer une petite chose : les 15 places qui vont être libérées, cela me paraît évident qu'il s'agit de places qui sont libérées par rapport aux commerçants ou à leurs employés, qui se garent dans la zone orange quand ce n'est pas avenue de la Résistance ou avenue Foch. Vous prenez une moyenne de 5 rotations par jour, cela fait 65 clients qui viennent en plus dans les commerces, c'est très facile à comprendre.

Concernant les 30 euros par mois, cela fait 1 euro par jour, ce n'est pas énorme. Vous êtes en plein centre-ville, à côté de la gare et vous avez une place réservée. Ce n'est pas énorme. C'est le même prix que ce que vous aviez défini, vous, en votre temps rue Gustave Nast, derrière l'ancienne trésorerie, soit le même montant en étant plus loin de la gare. J'ai pris le même tarif.

Ainsi que je vous l'ai dit, il y aura un appel à candidatures. Les gens peuvent demander deux places si toutefois il y a deux places par commerce possible. À mon avis, il n'y aura qu'une place, puisqu'il y aura pas mal de demandes. Cela va être lancé dès que l'on aura pris cette délibération ».

Monsieur le Maire : « Merci, Monsieur Mamou. L'objectif est de libérer une quinzaine de places supplémentaires dans le centre-ville pour ce passage qui est sous-utilisé, dont l'utilisation est d'ailleurs bizarre, puisque c'est fermé sans être fermé. On s'était dit que l'objectif était d'en faire quelque chose. Libérer 5 places, c'est toujours cela, cela permet des rotations. Madame Autreux ».

Madame Autreux : « Je n'ai pas compris l'explication de Monsieur Mamou au niveau de ces places, puisque vous parlez de la clientèle. Vous parlez également du personnel des commerces, je pense que c'est quand même un coût important pour les personnes qui travaillent dans les commerces. C'est pour cette raison que nous avons proposé un tarif préférentiel aux employés qui travaillaient dans les commerces ».

Monsieur le Maire : « Je vais essayer de vous répondre : on n'enlève pas ce tarif sur ces places, puisque c'est un tarif orange qui reste en vigueur. Au demeurant, ce sont 15 places qui sont situées proches de la gare, qui sont dans des zones très spéciales, 1 euro par jour, c'est le tarif qui vous aviez vous-mêmes fixé. Ces 15 places, c'est pour les libérer en zone orange ailleurs dans le centre-ville ou sur l'avenue de la Résistance, c'est pour fluidifier le stationnement. On peut avoir un débat sur le rôle ou pas de la voiture en ville, le fait est que les Chellois utilisent beaucoup leurs voitures, mais nous n'en sommes pas encore à supprimer le diesel, Monsieur Athuil. L'objet est de faciliter les stationnements, comme on l'a fait sur le parvis du marché à un coût réduit pour la collectivité. Je ne pense pas que cela nécessite un débat très soutenu là-dessus. Qui souhaite prendre la parole ? *[Non]*. Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Groupe Unis pour Chelles et Front de gauche. Le reste est pour. Je vous remercie ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A la majorité absolue des suffrages exprimés (36 pour, 9 contre)

Considérant que dispense est faite à la Ville de Chelles de solliciter l'avis des Domaines, le montant annuel des places restant en deçà du seuil de consultation,

FIXE le montant du loyer à 30 € par emplacement et par mois.

FIXE le montant de la caution à 15 € pour la fabrication de la clé du portail.

DONNE pouvoir au Maire pour organiser les modalités pratiques de la mise en location et de l'attribution des places et de signer tout document afférent à ces modalités.

DIT que les crédits sont prévus au budget de la commune.

9) Acquisition de la parcelle bâtie BH 110 de l'îlot B3 de la ZAC Centre-Gar

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Madame Netthavongs ».

Madame Netthavongs : « Merci, Monsieur le Maire. Pour vous rappeler l'historique de cet îlot, en juillet 2013, la société SEIXO Promotion a signé un compromis de vente avec M2CA portant sur une parcelle qui est située 4 allée Chilpéric sur laquelle est édifié un pavillon. Ce compromis de vente ne peut aujourd'hui aboutir en l'état d'un refus d'agrément du concédant et la ville a décidé d'acquérir ce bien auprès de M2CA.

Dans cette délibération, il vous est demandé :

- de décider l'acquisition de cette parcelle au prix qui a été fixé par les Domaines, à savoir 385 000 euros,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente,
- de dire que les crédits sont prévus au budget de la commune.

Monsieur le Maire : « Merci, Madame Netthavongs. Y a-t-il des remarques particulières ou des questions ? [Non]. Monsieur Marion ».

Monsieur Marion : « Je vais peut-être intervenir sur ce dossier. C'est un terrain qui est situé dans la ZAC, dite centre-ville. Le fait que la SEM vende à la commune, cela signifie-t-il que la ZAC est terminée, abandonnée ? Si, comme je l'espère, cette ZAC n'est pas abandonnée, est-ce que cela ne remet pas en cause les droits à construire éventuels des deux parcelles qui sont sur l'avenue de la Résistance, à savoir le pavillon inoccupé depuis un certain nombre d'années, à l'endroit du marché, et la petite épicerie, qui sont également en la ZAC et qui devaient donner lieu à une construction ? Cela veut dire qu'au niveau du projet et du PLU, on maintiendra les droits à construire ».

Monsieur le Maire : « Je vais donner la parole à François-Xavier Binvel sur ce sujet ».

Monsieur Binvel : « J'ai plus ou moins répondu par mimes à Monsieur Marion ! Effectivement, cela ne modifie pas le plan de ZAC qui est maintenu pour le moment tel qu'il est. Nous avons voté au Conseil Municipal un avenant pour une prolongation de deux ans de cette ZAC. Effectivement, sur les deux parcelles à côté du marché, on pourrait même imaginer, à la limite encore plus qu'avant, récupérer le fond de parcelle de la BH 110 pour pouvoir l'inclure sur ces deux parcelles si jamais il y a une volonté politique derrière. En tout cas, cela ne bloque pas les projets que nous pourrions avoir qui sont actuellement en cours d'étude, encore une fois pour revoir si l'on ne peut pas faire un périmètre de centre-gare peut-être plus grand ou différemment. Nous sommes en train d'y réfléchir ».

Monsieur le Maire : « Je précise que sur ce terrain, la construction d'un immeuble était prévue, mais difficile entre les deux immeubles avec des fortes récriminations de la part des voisins qui venaient justement d'acquérir un appartement. Je vous propose de passer au vote, si tout le monde est d'accord de décider l'acquisition de la parcelle et de m'autoriser à signer tous les actes référents. Qui s'abstient ? Abstention du groupe Unis pour Chelles et vote contre du groupe Front de gauche. Monsieur Mamou et Monsieur Philippon ne prennent pas part au vote. Le reste est pour. Merci beaucoup ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A la majorité absolue des suffrages exprimés (32 pour, 2 contre, 6 abstention(s))

Vu l'avis de France Domaine n° 2014-108V1703 du 4 décembre 2014,

DECIDE l'acquisition de la parcelle BH 110 sise 4 allée Chilpéric au prix hors T.V.A. de 385 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et plus généralement tout document en vue de la réalisation de la vente.

DIT que les crédits sont prévus au budget de la commune.

10) Cession d'une emprise de la parcelle BW 379

Monsieur le Maire : « Je redonne la parole à Madame Netthavongs ».

Madame Netthavongs : « L'Association Syndicale « Les Parcs de la Madeleine I » a rétrocédé en 2009 à titre gracieux à la commune plusieurs parcelles dont la parcelle BW 379 qui fait 1 255 m². Monsieur et Madame Vernhes ont émis le souhait d'acquérir une emprise d'environ 100 m², estimée par les Domaines à la somme de 10 000 euros.

Par rapport à la délibération qui a été rédigée par les services, je propose de prévoir un délai de réalisation de la vente devant notaire que nous pourrions fixer à neuf mois, ce qui signifie qu'au-delà de ce délai, si la vente devait ne pas se réaliser pour x raisons parce que l'acquéreur n'aurait par exemple pas eu son crédit, que la ville puisse être déliée et remettre en vente cette emprise.

Il vous est demandé :

- de céder une emprise de 100 m² environ issue de la parcelle BW 379 à Monsieur et Madame Vernhes, au prix indiqué par France Domaine de 10 000 euros (dix mille euros), dans un délai de neuf mois,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout acte en vue de la réalisation de cette vente,
- de dire que les crédits sont prévus au budget de la commune ».

Monsieur le Maire : « Merci, Madame Netthavongs. Y a-t-il des remarques ? *[Non]*. Je propose que nous passions au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Unanimité. Je vous remercie ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (45 pour)

Considérant que l'emprise concernée est désaffectée et déclassée du domaine public communal,

Vu l'avis de France Domaine n° 2014-108V0936 du 8 août 2014,

AUTORISE la cession d'une emprise de 100 m² environ issue de la parcelle BW 379 à Monsieur et Madame Vernhes, au prix indiqué par France Domaine de 10 000 € (dix mille euros), avec réalisation de la vente dans un délai de neuf mois.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout acte en vue de la réalisation de cette vente.

DIT que les crédits sont prévus au budget de la commune.

ENVIRONNEMENT URBAIN

11) Présentation du rapport d'activité du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) pour l'année 2013

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Monsieur Philippon ».

Monsieur Philippon : « Merci, Monsieur le Maire. Ce rapport a été présenté à la Commission Consultative des services publics locaux il y a quelques jours. Il sera mis à disposition du public à l'Hôtel de Ville dans les quinze jours.

Je vais passer sur la partie historique que tout le monde connaît par cœur. Simplement, je vous demande de rectifier à la deuxième page, c'est Monsieur Laurent Dilouya qui est délégué titulaire et moi-même qui suis délégué suppléant, suite à une décision du Conseil du mois de juin, je crois.

Pour la partie technique, l'eau distribuée à Chelles provient de l'usine de traitement de Neuilly-sur-Marne. Le volume distribué à Chelles en 2013 est de 4,56 % supérieur à celui de 2012. Si vous voulez les chiffres, je pourrai vous les fournir.

Des analyses de qualité générale de l'eau sont régulièrement effectuées et 250 000 analyses sont réalisées par SEDIF et par le centre délégataire dans le cadre de l'auto surveillance et 100 000 analyses sont effectuées par l'ARS (Agence Régionale de Santé) dans le cadre des contrôles sanitaires.

Vous avez ensuite les principaux paramètres surveillés qui sont toujours les mêmes : les indicateurs bactériologiques, le chlore, la dureté, les nitrates, les pesticides, l'aluminium, le calcium, le magnésium, le sodium, le sulfate naturellement présent dans l'eau et essentiel à notre bien-être, le plomb, les bromates. Pour l'année 2013, les analyses au nombre de 57 faites sur la Ville de Chelles ont conclu que la qualité des eaux distribuées sur Chelles était une nouvelle fois très satisfaisante.

Le prix total de l'eau : pour mémoire, au 1^{er} janvier 2012, il avait été fixé à 3,7431 euros HT le mètre cube avec une TVA à 5,5 %, en hausse de 1,3 % par rapport à 2011. Vous avez sa décomposition.

Au 1^{er} janvier 2013, il a été fixé à 3,8323 euros HT le mètre cube, soit une hausse de 2,1 % par rapport à 2012. Ce qui fait pour un abonné moyen chellois qui consomme 120 m³ par an, une hausse pour 2013 de 10,70 euros, sachant que la part redevance assainissement communautaire est restée inchangée entre 2010, 2011, 2012 et 2013, mais qu'en revanche le prix de l'eau en tant que tel a augmenté de 2,5 %, soit 4,91 sur les 10,70, les 5,79 restants étant dus à l'augmentation des parts du SIAAP, la Nantaise des Eaux et de la taxe Voies navigables de France.

Les faits marquants pour 2013 sont principalement :

- Le 20 juin 2013 : inauguration des unités de traitement aux ultraviolets des usines de Choisy-le-Roi et Neuilly-sur-Marne (qui nous dessert), renforçant l'efficacité et la sécurité des filières pour un montant de 9,5 millions d'euros et pose de la première pierre de la future unité de traitement des effluents à Choisy-le-Roi estimée à 19,3 millions d'euros.
- Visite des chantiers du SEDIF par les élus le 23 août 2013 et pose de la première pierre de la nouvelle station de pompage de Puteaux.

Concernant les projets importants réalisés en 2013 :

- Une vision prospective des opérations d'aménagement à venir identifiées sur le territoire du SEDIF de 2012 à 2025,
- L'élaboration d'un guide pratique diffusé aux aménageurs, afin de leur préciser les contraintes du Service public de l'eau,
- Un contrôle renforcé du délégataire sur les opérations de zones d'aménagement concerté, les projets de rénovation urbaine, et aménagements urbains.

Le programme d'investissement réellement mis en œuvre en 2013 a permis de consacrer 85,80 millions euros HT aux dépenses d'équipement.

La moitié des dépenses a été consacrée à la rénovation des unités de chloration et de bisulfite de l'usine de Choisy-le-Roi pour 10,3 millions d'euros HT et à la construction d'un nouveau réservoir à Villejuif pour un montant de 38 millions d'euros HT.

Des remplacements de canalisation ont été faits, mais ne concernaient pas directement Chelles.

Concernant le remplacement des branchements en plomb : 10 387 branchements ont été renouvelés en 2013, soit une moyenne de 200 branchements par semaine. À la fin de l'année 2013, il reste encore 6 000 branchements, sur l'ensemble du territoire, à renouveler, soit 1 % du parc. L'âge moyen d'un branchement sur le territoire est estimé à 23 ans contre 40 ans en début de l'opération.

Il s'agit pour le délégataire, pour l'année 2013 :

- De poursuivre les opérations de programme « eau solidaire » pour l'aide aux familles rencontrant des difficultés pour payer leurs factures d'eau, pour plus de 2 millions d'euros.

- De poursuivre le déploiement de la télérelève Téléo, du dispositif de surveillance des réseaux Res'Echo pour une détection rapide des fuites, et du centre de pilotage unique Servo dédié à la surveillance 24 h/24 des processus de production et de distribution d'eau, plus de la moitié des abonnés sont à fin 2013 raccordés à ce dispositif.
- De poursuivre la mise en place de nouveaux services aux abonnés tels que : facturation au réel associé aux télérelevés, appel de bienvenue, bilan de consommation...
- De démarrer le projet Sigade qui permet de stocker et de mettre à disposition des services tous les documents techniques concernant les usines et les ouvrages divers du SEDIF.
- De poursuivre les études pour les projets OSO 27001, site Web de crise, extranet du SEDIF.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, vu l'avis favorable de la CCSPL, en sa séance du 2 décembre 2014, de prendre acte du rapport d'activité du Syndicat des Eaux Ile-de-France pour l'année 2013 ».

Monsieur le Maire : « Merci, Monsieur Philippon. Monsieur Athuil ».

Monsieur Athuil : « J'aimerais revenir sur deux points. Le premier, Monsieur Philippon l'a dit, concerne la maîtrise du prix de l'eau. Il faut quand même rappeler l'historique très rapidement. Veolia continue à augmenter de façon inconsidérée, j'avais dit en son temps au SEDIF et au président qui est Monsieur Santini, le prix de l'eau qui est une denrée dont personne ne peut se passer, ce n'est pas un luxe. Aujourd'hui, nous sommes à plus de 4 euros le mètre cube sur notre territoire, je trouve cela très exagéré, surtout quand on sait ce que cela coûte. Nous avons réussi pendant les trois dernières années à maîtriser ce coût en demandant à Veolia, qui avait en charge l'affermage de notre réseau, de faire des propositions de prix. Ils sont très forts, ils ont augmenté leur prix, résultat c'est la Nantaise des Eaux qui l'a eu avec une baisse notoire.

Je suis très inquiet pour l'avenir. Le débat sur la régie a eu lieu et il a été rejeté. Je dois reconnaître que ce n'était pas une idéologie puisque des gens de droite et des gens de gauche étaient pour et étaient contre. Simplement, c'est la solution la plus facile. Peut-être que Paris, mais aussi d'autres communes d'Ile-de-France ont adopté la régie et le prix du mètre cube a baissé de plus d'un euro, c'est considérable.

La deuxième chose, ce qui me semble important, c'est que dans le volet social de ce contrat de distribution d'eau, 2 millions sont consacrés à ceux qui en ont le plus besoin. Je voulais savoir si sur Chelles, comme tous les ans, la publicité a été suffisamment faite à travers nos communications et si des Chellois ont pu en profiter de façon importante, parce qu'il faut le faire savoir. Je suis convaincu que les 2 millions n'ont pas été utilisés auprès du SEDIF. Ils sont consacrés, mais c'est tellement confidentiel que les gens ne font pas la démarche. C'est un peu dommage. Nous avons essayé, à travers la CCAS, et je pense que c'est fait, mais je crois qu'il faut l'encourager. Les gens n'osent pas. Il faut qu'ils en profitent. Il y a une somme relativement importante qui est mise à disposition ».

Monsieur le Maire : « Merci pour vos remarques, nous allons en prendre bonne note. Nous allons bien vérifier avec la CCAS ».

Madame Saunier : « Je peux peut-être vous répondre directement. Effectivement, chaque fois que l'on a des demandes d'aide au niveau de la CCAS, systématiquement nous prenons en compte cette demande et même parfois nous l'anticipons ».

Monsieur le Maire : « Merci à tous. Je propose que nous prenions acte de ce rapport. Y a-t-il des remarques particulières ? *[Non]*. Merci beaucoup ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable formulé par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) en sa séance du 2 décembre 2014,

PREND acte du rapport d'activité du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) pour l'année 2013.

12) Présentation du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) pour l'année 2013

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Laurent Dilouya ».

Monsieur Dilouya : « Merci, Monsieur le Maire. Le SIGEIF est le premier syndicat d'énergie de France. En complément de l'organisation du service public de distribution de gaz et d'électricité, il crée et anime le plus important groupement de commandes d'achat de gaz naturel en France.

Je vais vous faire grâce de la lecture du rapport. En ce qui concerne Chelles, les deux éléments notables sont l'adhésion à l'Association SYNCOM et la taxe communale sur la consommation finale d'électricité que l'on appelle la TCFE. À ce titre, notre commune ayant adhéré au dispositif, le SIGEIF nous a reversé au titre de l'année 2013 la somme de 918 millions d'euros contre 807 000 euros en 2012.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France pour l'année 2013 ».

Monsieur le Maire : « Merci, Monsieur Dilouya. Y a-t-il des remarques. *[Non]*. Je propose que nous prenions acte de ce rapport. Je vous remercie ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

PREND acte du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) pour l'année 2013.

VIE SCOLAIRE

13) Modification de la sectorisation scolaire : Ecoles Jules Ferry, Pasteur, Pont du Forest et Tournelles-Guy Rabourdin

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Madame Saunier ».

Madame Saunier : « Les différentes études concernant l'évolution de la démographie scolaire de la Ville de Chelles, réalisées ces dernières années, prévoient une augmentation des effectifs jusqu'en 2020 au minimum.

Les secteurs sud et du centre-ville seront les plus impactés par cette hausse du nombre d'élèves.

Aussi, la municipalité a décidé l'aménagement d'une nouvelle école élémentaire Pasteur composée de 7 classes afin de diminuer la pression démographique sur les autres écoles du secteur sud, en particulier Jules Ferry. Pasteur disposera alors d'un véritable groupe scolaire dès la rentrée de septembre 2015.

Pour être efficace, cette opération doit être couplée avec une modification de la sectorisation scolaire.

1 - Secteur Pont du Forest/Jules Ferry

Le projet Pasteur vient se substituer à celui antérieur de Pont du Forest tout en visant le même objectif. Il convient alors de supprimer le secteur Pont du Forest élémentaire créé l'an passé. Les élèves scolarisés à Pont du Forest maternelle poursuivront leur scolarité à Jules Ferry tout comme les enfants du niveau CP actuellement accueillis dans une salle modulaire.

Les voies citées dans le document seront donc rattachées au secteur Pont du Forest/Jules Ferry.

2 - Secteur Pasteur

La nouvelle école élémentaire étant livrée en septembre 2015, il s'agit de créer un nouveau secteur Pasteur rattaché au nouveau groupe scolaire.

Jusqu'à maintenant, l'ensemble des élèves de l'école maternelle Pasteur rejoignaient l'école élémentaire Jules Ferry à partir du CP. Il convient donc de rattacher les rues les plus proches de l'école Pasteur au nouveau secteur créé afin de réduire le temps de trajet des familles.

Il est proposé dans cet esprit d'intégrer au secteur Pasteur, l'ensemble des rues de l'actuel secteur Jules Ferry situées à l'est de l'avenue du Maréchal Foch. La voirie positionnée à l'ouest de l'avenue restera rattachée à Jules Ferry.

Afin d'éviter de créer des classes multi-niveaux au sein de la nouvelle école élémentaire Pasteur, cette modification ne concernera que le niveau CP pour l'année scolaire 2015/2016. Cela permettra de réduire progressivement l'afflux d'élèves à Jules Ferry dont les locaux sont actuellement saturés.

Les voies citées dans le document seront donc rattachées au nouveau secteur du groupe scolaire Pasteur.

3 - Secteur Tournelles-Guy Rabourdin/Pasteur

L'école du Parc ainsi que le groupe scolaire Tournelles-Guy Rabourdin vont accueillir prochainement de nombreux élèves supplémentaires en raison de la livraison des logements situés dans les rues Sainte-Bathilde et Adolphe Besson.

Les rues Auguste Meunier, Docteur Calmette ainsi que l'impasse Mariey qui sont rattachées actuellement au secteur Le Parc/Tournelles-Guy Rabourdin se situent à la frontière du nouveau secteur Pasteur.

Sachant que les futurs logements Nexity sont construits à ces adresses, il convient de les rattacher au nouveau secteur Pasteur afin de ralentir l'augmentation du nombre d'enfants au sein du groupe scolaire Tournelles-Guy Rabourdin.

Dans un souci de cohérence géographique, il est proposé d'intégrer dans ce déplacement de secteur la rue du Révérend Père Chaillet.

Les voies citées dans le document seront donc rattachées au secteur Pasteur.

Cette modification de la sectorisation scolaire a été présentée aux directions des écoles concernées, à l'Inspectrice de l'Éducation Nationale, aux représentants des parents d'élèves et à la commission Vie Scolaire. Elle sera applicable à compter de la rentrée scolaire de septembre 2015.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de décider de la modification de la sectorisation scolaire comme précisée ci-avant,
- de dire que le nouveau secteur Pasteur concernera uniquement les inscriptions des élèves de CP pour l'année scolaire 2015/2016,
- de dire que cette nouvelle sectorisation s'appliquera à compter de la rentrée scolaire de septembre 2015 ».

Monsieur le Maire : « Merci, Madame Saunier. Y a-t-il des remarques particulières ? Madame Ferri ».

Madame Ferri : « Monsieur le Maire, vous écrivez dans la note de présentation que l'École Pasteur disposera dès la rentrée 2015 d'un véritable groupe scolaire. À la fin de cette même note, vous demandez entre autres de considérer que le nouveau secteur Pasteur concernera uniquement les inscriptions des élèves de CP pour l'année 2015/2016.

Si je reprends également la note de présentation du Conseil Municipal du 4 novembre et que nous venons d'adopter en début de séance, il était prévu de créer 7 classes élémentaires s'ajoutant aux 8 préélémentaires existantes, soit un total de 15 classes. Nous sommes bien d'accord. Pour moi, le compte n'y est pas. Nous devons avoir 15 classes à la rentrée. Vous ouvrez seulement un CP, ce qui fait au total 8 classes + 1 = 9 classes. Où sont les 6 classes manquantes ? Pour moi, ceci vient en contradiction de votre volonté annoncée d'un véritable groupe scolaire tant en nombre qu'en totalité de classes composant une école du CP au CM2, et ce, dès septembre 2015 ».

Monsieur le Maire : « Je comprends votre question, mais cela a dû être abordé normalement en Commission Vie Scolaire. Vous savez, ce sont les montées pédagogiques, ce n'est pas à vous que je vais apprendre cela. C'était de toute façon ce qui était prévu dans le dispositif Pont du Forest avec une montée progressive. Aujourd'hui, ils sont en préfabriqués. Ce sont 2 classes, puis après 4, c'est progressif. C'est totalement normal, c'est prévu et c'est ainsi que cela doit se faire. Monsieur Philippon ».

Monsieur Philippon : « Nous avons déjà répondu à cette question-là la dernière fois, Madame Ferri. Si vous lisez bien le procès-verbal du Conseil Municipal du mois de novembre, cela se fait en deux tranches. Là, nous sommes dans la première tranche qui consiste à aménager ce que l'on pourrait appeler le rez-de-chaussée, il y a le rez-de-jardin, le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage. Nous aménageons 2 classes + le centre de loisirs dans la

partie rez-de-chaussée. La 2^e tranche sera faite, comme cela a été prévu, dans le programme 2016. J'ai déjà répondu à cette question au mois de novembre ».

Monsieur le Maire : « Nous avons eu une réunion, comme nous nous y étions engagés, avec les parents d'élèves, les représentants de parents d'élèves, les directeurs d'établissements, les DDEN de tout le sud de la ville : les écoles Grande-Prairie, Pont du Forest, Jules Ferry, Pasteur. Il a été expliqué lors de cette réunion que le groupe scolaire se faisait en deux phases, notamment pour permettre au conservatoire, pour ses activités bruyantes qui sont en rez-de-jardin, de pouvoir être maintenu sur ce site, étant donné que ce n'était pas indispensable tout de suite pour l'ouverture de l'école, puisqu'elle était phasée. Les deux étages sont faits, ce sont 7 salles de classe qui ne seront pas toutes utilisées en classes au début, puisqu'il y a la montée pédagogique que vous connaissez bien, il y a la création des sanitaires et le réaménagement d'un espace pour la restauration. Tout cela a été prévu, il ne devrait pas y avoir débat. Personne n'a menti, personne n'a mal compris, c'est juste que c'est une montée progressive, des travaux sont faits, mais on ne peut pas faire revenir tous les élèves tout d'un coup, c'est une montée progressive par niveau. Tout le monde l'a compris, les parents d'élèves, les directeurs d'établissements et les professeurs ont bien compris le débat. Je pense que c'est plus une question technique que vous nous posiez, c'est cela ? »

Madame Ferri : « Ce n'est pas spécialement une question technique. Effectivement, il y a eu la commission, Madame Saunier y était, elle a bien expliqué, mais on est ici en conseil et il est important que tout le monde ait également la même source d'information. Déjà Monsieur Philippon vient de dire 2 classes, sur la note c'est 1 classe. 1 CP ? Et Monsieur Philippon vient de dire 2. Je veux bien être un peu blonde, mais je comprends quand même... Je n'avais peut-être pas bien compris la première fois, mais ce qui est sûr, il y a une seule classe de CP et tout le reste montera progressivement. Vu qu'il n'y avait que de la maternelle, c'est-à-dire de la préélémentaire, il n'y a bien qu'une seule classe de CP qui va être ouverte ? Vous voyez ce n'est pas très clair ».

Monsieur le Maire : « Cela n'a pas été assez précis, je vais demander à Benjamin Gaumé qu'il vous redonne la présentation qu'il a pu faire sur ce système. L'idée est de créer l'école progressivement avec 2 classes, mais peut-être qu'un niveau CP ».

Madame Saunier : « Il s'agit bien de 2 classes, mais on ne sait pas à la rentrée si les 2 classes seront vraiment complètement pleines, mais elles seront prêtes avec une salle centre de loisirs. C'est prévu ».

Monsieur le Maire : « Vous savez que l'on ne maîtrise pas tout. Notre objectif, en tant que ville de Chelles, c'est de mettre à disposition les locaux. Il y aura ce qu'il faut pour accueillir le nombre d'enfants souhaité par l'Éducation Nationale pour faire réduire les effectifs dans les établissements du sud de la ville. *A priori*, c'est un projet qui passe plutôt bien auprès de tout le monde. On ne peut que s'en réjouir. Excusez-nous si cela n'a pas été assez clair. C'est parfois complexe.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Le groupe Front de gauche s'abstient. Y a-t-il de votes contre ? Unanimité des présents. Merci beaucoup ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (43 pour, 2 abstention(s))

DECIDE de la modification de la sectorisation scolaire suivante :

1) Rattachement des rues suivantes au secteur Pont du Forest maternelle et Jules Ferry élémentaire (anciennement groupe scolaire Pont du Forest)

- | | |
|-----------------------|---|
| - Avenue d'Alger | - Place des Fusillés |
| - Rue Auguste Laurent | - Avenue Houssa Ouaid |
| - Rue de Bordeaux | - Rue de Lorraine |
| - Rue de Bourgogne | - Avenue du Maréchal Foch à partir des numéros 51 et 54 |
| - Rue Carnavalet | - Avenue des Martyrs de Chelles |
| - Rue de Champagne | - Rue des Templiers |
| - Rue Dejazet | |

2) Rattachement des rues suivantes au secteur groupe scolaire Pasteur (anciennement Pasteur/Jules Ferry)

- | | |
|--|---|
| - Avenue du Maréchal Foch numéros impairs 1 à 49 | - Rue Henri Poincaré numéro 1 et numéros pairs de 2 à 10. |
| - Rue de Verdun | - Rue Léon Rimbert numéros pairs de 2 à 14 et numéros impairs de 1 à 9. |
| - Rue Jeanne d'arc | - Avenue du Général de Gaulle numéros impairs |
| - Rue Pasteur | - Rue Franck Hemon |
| - Rue Parmentier | - Rue du Docteur Spadotto |
| - Rue Poncelet | - Rue du Chemin de fer |
| - Rue Pérotin | - Rue Eugène Brie |
| - Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny | - Rue de l'Union |
| - Rue Raymond Council | |
| - Rue de la Paix | |

3) Rattachement des rues suivantes au secteur groupe scolaire Pasteur (anciennement Le Parc/Tournelles-Guy Rabourdin)

- Rue Auguste Meunier numéros pairs 2 à 52.
- Impasse Mariey
- Rue du Docteur Calmette
- Rue du révérend Père Chaillet

DIT que le nouveau secteur Pasteur concernera uniquement les inscriptions des élèves de CP pour l'année scolaire 2015/2016.

DIT que cette nouvelle sectorisation s'appliquera à compter de la rentrée scolaire de septembre 2015.

AFFAIRES CULTURELLES

14) Présentation du rapport d'activité du cinéma Étoile Cosmos pour l'année 2013

Monsieur le Maire : « En l'absence de Madame Thomas, je vais vous faire la présentation de ce rapport. Je ne vais pas être trop long puisque vous avez tous les détails.

Nous pouvons nous réjouir de la forte hausse d'activité du cinéma, que ce soit en nombre de films ou en nombre d'entrées, parce que nous passons de 50 000 entrées grosso modo à presque 58 000 en 2013 et 240 films programmés en 2013 contre 147 en 2012, avec une vraie diversité de l'offre.

Ce qu'il faut retenir de ce rapport d'activité c'est que contrairement à l'activité nationale du cinéma qui est en baisse de près de 6 %, le cinéma augmente ses entrées. Les premiers chiffres que nous avons pour 2014 sont très encourageants.

Ce cinéma développe une vraie collaboration avec les commerces de centre-ville de son secteur d'activité et ce qui lui permet aussi de doper son activité.

Le CCSPL a approuvé ce rapport. Je ne pense pas qu'il y ait de remarque particulière. Nous devons prendre acte de ce rapport. Madame Guilloteau ».

Madame Guilloteau : « Dans votre sens, Monsieur le Maire, je veux souligner l'excellent travail qui a été mené par le député qui ne peut pas être là ce soir, en partenariat avec ceux qui mènent cette DSP. Cela a été le fruit là aussi, vous l'aviez souligné la dernière fois, de négociations. Il a fallu là aussi de la sueur et de l'énergie pour parvenir à ce qu'ils veillent bien entendre nos demandes. On ne peut que se féliciter de ce que vous venez de dire : à l'échelle nationale, il y a plutôt une diminution alors que sur la ville, avec le concours de la ville aussi par le biais des écoles puisque beaucoup d'enfants se rendent dans ce cinéma, il y a l'ouverture culturelle nécessaire ».

Monsieur le Maire : « Merci pour cette précision. Y a-t-il d'autres remarques ? *[Non]*. Nous prenons donc acte de ce rapport. Merci beaucoup ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable formulé par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) en sa séance du 2 décembre 2014,

PREND acte du rapport d'activité présenté par la Société SECAE, relatif à la Délégation de Service Public du cinéma Etoile Cosmos pour l'année 2013.

ÉVENEMENTIEL

15) Chelles Battle Pro 2015 : Prix et lots pour les équipes vainqueurs – Prix de location des espaces de vente – Demande de subventions et partenariats financiers

Monsieur le Maire : « Je laisse la parole à Madame Morio ».

Madame Morio : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Ai-je besoin de réexpliquer ce qu'est le Chelles Battle Pro ? Je ne pense pas. Je vais juste vous résumer en quelques mots, s'il y a encore des néophytes dans la salle, ce que c'est.

C'est donc organisé par la Ville de Chelles en association avec Arcade, la Direction Artistique. C'est un affrontement de plusieurs équipes internationales de Break Dance sur un fond de musique Hip Hop.

Au cours de l'année 2015, le Chelles Battle Pro sera uniquement une finale européenne et elle aura lieu le samedi 7 mars 2015.

Les catégories sont les mêmes que les années précédentes. Ce sera organisé au Centre culturel de Chelles. La compétition aura lieu en salle Tristan et Iseult et en salle Malraux. Nous installerons les espaces de bar et espaces de danse et des stands de vente de produits dérivés.

À l'issue de la compétition, les prix attribués seront :

- de 3 200 euros pour le 1^{er} prix, pour la catégorie 8 contre 8, soit 400 euros par danseur.
- de 800 euros pour le 1^{er} prix pour la catégorie 1 contre 1, soit 400 euros par danseur,
- de 800 euros pour le vainqueur de la Baby Battle, soit environ 100 euros par danseur.

En ce qui concerne la location des stands d'espace de vente de la salle Malraux, le tarif est fixé comme suit :

- 150 euros pour la location d'un stand,
- 250 euros pour la location de 2 stands,

avec une demande de caution de 100 euros par location.

Dans le cadre de cette manifestation, il convient également de solliciter tous les organismes publics ou privés susceptibles d'être partenaires de notre manifestation afin d'obtenir les subventions les plus élevées possible ».

Monsieur le Maire : « Merci, Madame Morio. J'en profite pour féliciter l'association AR4D qui a su, malgré les contraintes qu'elle a eues pour organiser un vrai événement dans de bonnes conditions. Effectivement, nous n'avions plus les moyens de le faire avec une tente qui coûtait très cher. Là, nous arrivons dans un bel endroit qui est le centre culturel à maintenir un événement de bon niveau. Nous remercions nos partenaires et nous comptons sur eux pour faire un bel événement.

Y a-t-il des prises de parole ou des demandes particulières ? *[Non]*. Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Abstention des groupes Unis pour Chelles sauf Monsieur Athuil. Vote pour du reste du Conseil. Merci beaucoup ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (39 pour, 6 abstention(s))

APPROUVE l'attribution de prix en espèces et en lots selon les catégories, comme suit :

- la somme de 3 200 € pour le 1^{er} prix de la catégorie 8 contre 8 (soit 400 € par danseur)
- la somme de 800 € pour le 1er prix de la catégorie 1 contre 1 (soit 400 € par danseur)
- des lots pour une valeur totale de 800 € seront offerts aux 8 danseurs de la catégorie Baby-Battle (soit une moyenne de 100 € par danseur)

FIXE les tarifs, nets sans TVA, de location d'espaces de vente de 3 m x 3 m, dont le règlement devra être accompagné d'un chèque de caution de 100 €, comme suit :

- 150 € pour 1 stand
- 250 € pour 2 stands

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les Conseils Général et Régional, la Communauté d'Agglomération Marne et Chantierine, ainsi que tout autre organisme public ou privé susceptible d'être partenaire afin d'obtenir des subventions et des partenariats financiers les plus élevés possibles.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces diverses demandes de subventions et tout document y afférent.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

PERSONNEL

16) Convention d'objectifs entre la Ville et le Comité d'Actions Sociales et Solidaires (CASS) pour l'année 2015

Monsieur le Maire : « Je passe à la parole à Colette Boissot en l'absence de Madame Guillaume ».

Madame Boissot : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Par délibération du 13 décembre 2013, le Conseil Municipal a approuvé la signature, avec le Comité d'Actions Sociales et Solidaires (CASS), d'une convention d'objectifs formalisant leur collaboration pour l'année 2014.

La convention arrivant à son terme au 31 décembre 2014, il convient d'en établir une nouvelle. Je vous demande donc :

- D'approuver la convention d'objectifs entre la Ville de Chelles et le Comité d'Actions Sociales et Solidaires (CASS) pour l'année 2015.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et tout document y afférent.
- De dire que les crédits sont inscrits au budget de la commune ».

Monsieur le Maire : « Merci, Madame Boissot. Y a-t-il des remarques. *[Non]*. J'imagine qu'il y a unanimité dans ce domaine. Je vous remercie ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (45 pour)

APPROUVE la convention d'objectifs entre la Ville de Chelles et le Comité d'Actions Sociales et Solidaires (CASS) pour l'année 2015.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et tout document y afférent.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

17) Création d'un poste d'attaché territorial, chargé du recrutement et de la mobilité

Monsieur le Maire : « Je passe à nouveau la parole à Madame Boissot ».

Madame Boissot : « Je pense que vous avez lu que je ne vais pas vous relire. Je vous demande donc :

- De créer un poste d'attaché territorial à temps plein pour assurer les fonctions de chargé de recrutement et de la mobilité,
- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel en cas d'absence de candidature titulaire de la fonction publique répondant aux exigences du poste tel qu'il est décrit ci-dessus.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat sur la base de l'article 3.3.2. de la loi n° 8453 du 26 janvier 1984 modifiée.
- Dire que les crédits sont prévus au budget de la commune ».

Monsieur le Maire : « Merci, Madame Boissot. Y a-t-il des remarques. *[Non]*. Je vous propose de passer au vote, je pense qu'il y a unanimité ? Abstention des groupes Unis pour Chelles et Front de gauche. Je vous remercie ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (36 pour, 9 abstention(s))

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des Fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3.2°,

Vu la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 modifiant certaines dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale, pris pour application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 91-875 du 06 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 portant création d'une indemnité d'exercice de missions des Préfectures,

Vu le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

Vu la délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2003, adoptant le régime indemnitaire dans un cadre global d'amélioration des outils de management, et ses annexes,

Considérant les besoins et les missions de Service Public qui justifient de pourvoir le poste,

CREE un poste d'attaché territorial, à temps plein, pour assurer les fonctions de chargé de recrutement et de la mobilité.

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel en cas d'absence de candidat titulaire de la fonction publique répondant aux exigences du poste tel qu'il est décrit ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un contrat sur la base de l'article 3-3.2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DIT que les crédits sont prévus au budget de la commune.

18) Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire : « Je donne à nouveau la parole à Madame Boissot ».

Madame Boissot : « Il s'agit d'un toilettage du tableau des effectifs. On supprime 2 postes suite au CTP du 20 novembre et on recrée 2 postes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de supprimer 2 postes,
- de créer 2 postes,
- de modifier le tableau des effectifs en conséquence,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget de la commune ».

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup, Madame Boissot. Y a-t-il des remarques sur ce sujet ? *[Non]*. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Abstention des groupes Unis pour Chelles et Front de gauche. Pas de vote contre. Je vous remercie ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (36 pour, 9 abstention(s))

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 92-853 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des psychologues territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le tableau des effectifs suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 4 novembre 2014,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 20 novembre 2014,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs comme suit,

SUPPRIME 2 postes.

CREE 2 postes.

MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence (en annexe).

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

COMMUNICATION

19) Communication des marchés attribués par Monsieur le Maire en application de la délégation accordée par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire : « Elle est annexée. Y a-t-il des remarques particulières ? *[Non]*. Nous en prenons acte, si vous en êtes d'accord ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

PREND acte des marchés annexés à cette délibération en application de la délégation accordée par le Conseil Municipal.

20) Communication des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation accordée par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire : « Y a-t-il des remarques particulières ? *[Non]*. Nous en prenons acte ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

PREND acte des décisions annexées à cette délibération en application de la délégation accordée par le Conseil Municipal.

21) Désignation des délégués du Conseil Municipal auprès de l'Association Chelles Insertion et attribution d'une subvention

Monsieur le Maire : « Nous sommes en retard pour désigner les délégués du Conseil Municipal auprès de l'Association Chelles Insertion et pour lui attribuer une subvention. Vous connaissez l'activité de l'association Chelles Insertion qui collabore notamment beaucoup avec Marne-et-Chantereine Habitat et la Communauté d'Agglomération, ainsi que la Ville de Chelles. Si vous en êtes d'accord, je vous propose :

- de désigner 2 délégués auprès de l'Association Chelles Insertion, à savoir Madame Colette Boissot et Monsieur Alain Mamou,
- et d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 euros comme c'était le cas précédemment.

Y a-t-il des remarques particulières sur cette délibération. *[Non]*. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Je vous remercie ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (45 pour)

DESIGNE ses 2 délégués auprès de l'association Chelles Insertion, à savoir :

- Madame Colette Boissot
- Monsieur Alain Mamou

ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 10 000 € à l'association Chelles Insertion.

DIT que les crédits sont prévus au budget de la commune.

Monsieur le Maire : « Nous allons donc d'aborder le point numéro 22 qui a été ajouté » :

22) Le vote d'une motion pour le maintien du collège Camille Corot au sein du Réseau d'Éducation Prioritaire

Monsieur le Maire : « Je l'ai fait parvenir aujourd'hui, je m'excuse de l'avoir fait si tard, c'est une motion que l'on a voulue vraiment œcuménique pour faire en sorte qu'elle soit actée par tous les groupes de ce Conseil Municipal, compte tenu du soutien que nous souhaitons apporter de manière collective au collège Camille Corot. Suite à la rencontre que j'ai eue cette semaine avec, samedi, puis hier, avec les parents d'élèves, les professeurs impliqués dans ce mouvement. Ils ont demandé un soutien plus appuyé de la part des élus, du Conseil Municipal de Chelles en particulier. Aussi je vous propose que nous validions cette motion. Je vais vous la lire :

« La Ville de Chelles a appris avec une grande inquiétude le déclassement du collège Camille Corot à Chelles du Réseau d'Éducation Prioritaire. Le Conseil Municipal apporte son soutien et s'associe au personnel enseignant ainsi qu'aux élèves et aux familles du collège et des écoles qui en dépendent et qui ont exprimé leur désarroi face à ce projet de décision.

Le déclassement de cet établissement en Zone d'Éducation Prioritaire en 1981 avait été guidé en partie par sa localisation dans un quartier excentré de la Ville de Chelles et des difficultés sociales rencontrées par les élèves le fréquentant.

Le déclassement du collège Camille Corot constituera un handicap majeur pour cet établissement et l'équipe enseignante dont les efforts pour accompagner et soutenir les élèves en difficulté sur la voie de la réussite scolaire ont été rendus possibles précisément par le classement en Zone d'Éducation Prioritaire.

Les moyens mis à disposition des établissements, collèges et écoles s'avèrent indispensables pour garantir la réussite scolaire des élèves du secteur.

Considérant que l'Etat ne doit pas réduire son soutien en faveur de la réussite scolaire et sociale d'un grand nombre de jeunes Chellois issus de milieux difficiles ».

Je propose que nous modifions difficiles par défavorisés. C'est une erreur de notre part et je m'excuse.

« Le Conseil Municipal demande au ministère de l'Éducation nationale de renoncer à son projet de déclassement du collège Camille Corot de Chelles du Réseau d'Éducation Prioritaire ».

Dans la version que j'avais envoyée, ce n'était pas « difficile », c'était « défavorisé », donc je vous prie de m'excuser.

Avez-vous des remarques particulières sur ce sujet ? [Non]. Je vous propose de l'approuver. Unanimité sur ce sujet. Je vous remercie. Nous allons communiquer, si vous en êtes d'accord, dès demain aux parents d'élèves sur ce sujet. Merci beaucoup ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (45 pour)

DEMANDE au Ministère de l'Education Nationale de renoncer à son projet de déclassement du Collège Camille Corot de Chelles du Réseau d'Education Prioritaire.

La séance est levée à 21 heures 15.

Ce compte rendu est dressé conformément au décret n° 83-1025 du 28 novembre 1983 et à la circulaire préfectorale n° 84-44 du 23 novembre 1984 prise pour son application concernant les délais de recours en matière de décision individuelle.